



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2018



Sommaire

1	Les indicateurs techniques	3
1.1	Le territoire desservi	3
1.1.1	Présentation du périmètre	3
1.1.2	Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement	4
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	5
1.1.4	Déchets pris en charge par le service	5
1.2	La prévention des déchets.....	7
1.2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	7
1.2.2	Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2018	7
1.2.3	Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés	8
1.3	La collecte des déchets : organisation	13
1.3.1	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	13
1.3.2	Organisation de la collecte en porte à porte.....	13
1.3.3	Fréquence de collecte.....	13
1.3.4	Focus sur les déchèteries.....	14
1.3.5	Evolution de l'organisation de la collecte.....	16
1.4	La collecte des déchets : bilan	17
1.5	Traitement des déchets : organisation	21
1.5.1	Localisation des unités de traitement existantes.....	21
1.5.2	Nature des traitements.....	24
1.6	Le traitement des déchets : bilan.....	27
1.6.1	Capacité et tonnages traités	27
1.6.2	Refus de tri.....	28
1.7	Impact environnemental et impact sanitaire	28
1.7.1	Indicateur kilométrique.....	28
1.8	La concertation et la gouvernance	29
1.8.1	Supports d'information	29
1.8.2	Animations	29
2	Les indicateurs économique et financiers.....	30
2.1	Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets	30
2.1.1	Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets.....	30
2.1.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	31
2.2	Budget, coût du service et financement	34
2.2.1	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	34
2.2.2	Le Coût aidé du service public.....	36
2.2.3	Le financement du service public	36
2.3	Structure des coûts.....	39
2.3.1	La nature des charges	39
2.3.2	La nature des produits.....	40

2.3.3	La répartition des charges, des produits et du financement	41
2.4	Coût des différents flux de déchets	42
2.4.1	La part relative des flux dans le coût du service public	42
2.4.2	Le coût des différents flux ramenés à la tonne	43
2.4.3	La répartition des charges par flux et par étape technique	44
	Liste des annexes	45
	Annexe n° 1 : jours et heures d'ouverture des déchèteries	46
	Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux	47

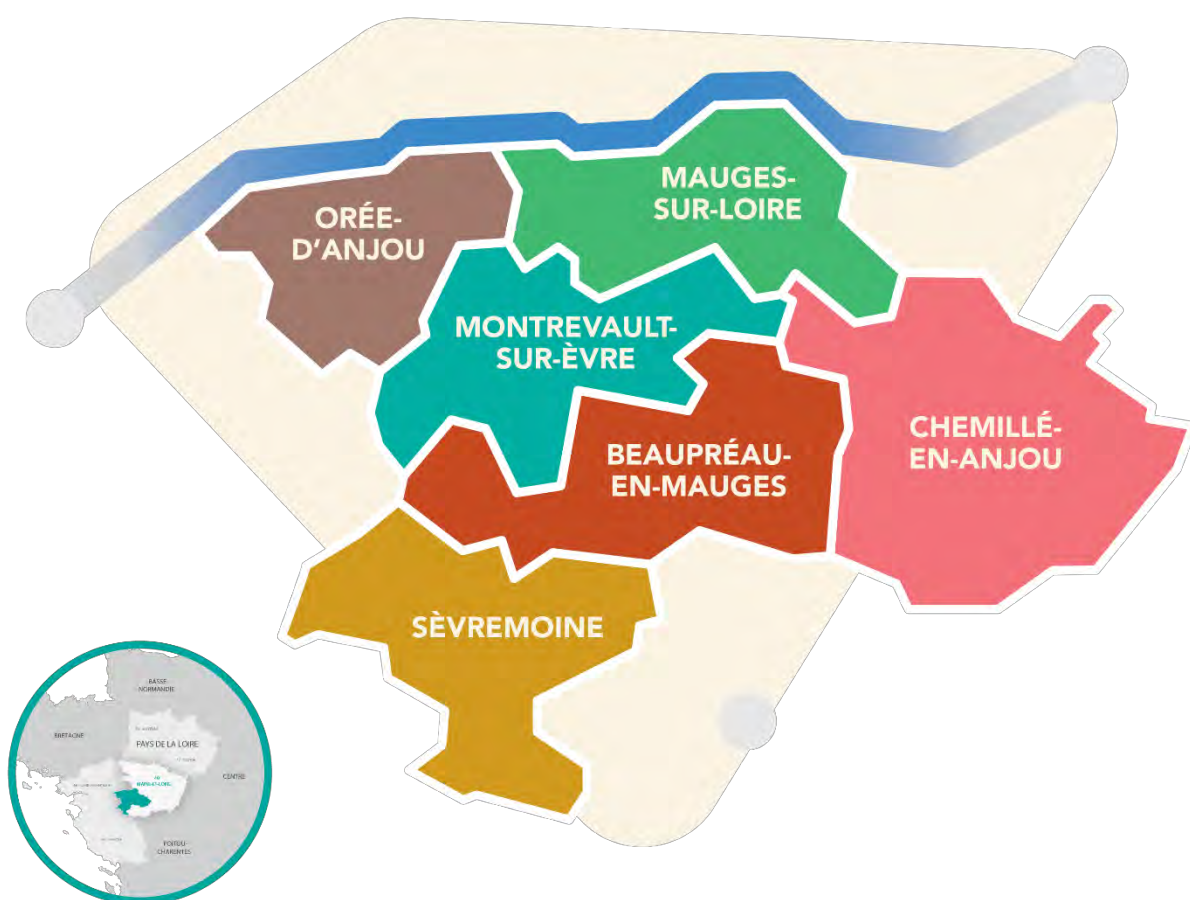
Préambule

Conformément au code général de collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

1 Les indicateurs techniques

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



La population totale 2018 (population légale 2015 en vigueur au 1^{er} janvier 2018) de Mauges Communauté est composée de 120 630 habitants (population municipale).

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement

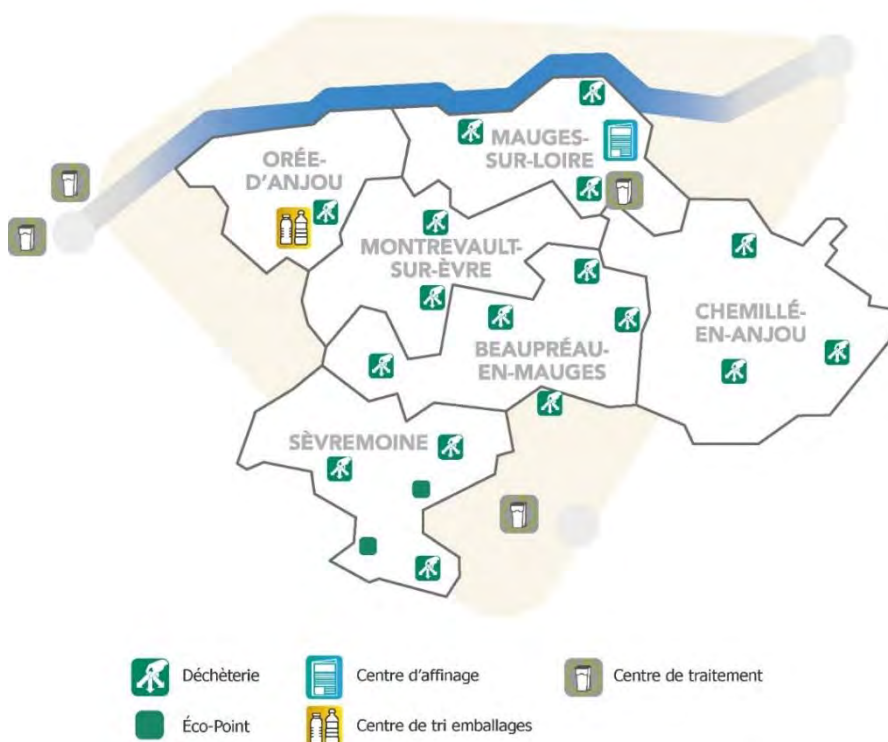
Un schéma unique de collecte, validé en 2017, est en œuvre sur le territoire :

LA COLLECTE



Le traitement des déchets est présenté dans la carte ci-dessous :

LE TRAITEMENT



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Mauges Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle délègue au syndicat mixte Valor3e la compétence traitement des ordures ménagères et la compétence traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective (délibération C2016-10-19-15 du 19 octobre 2016).

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

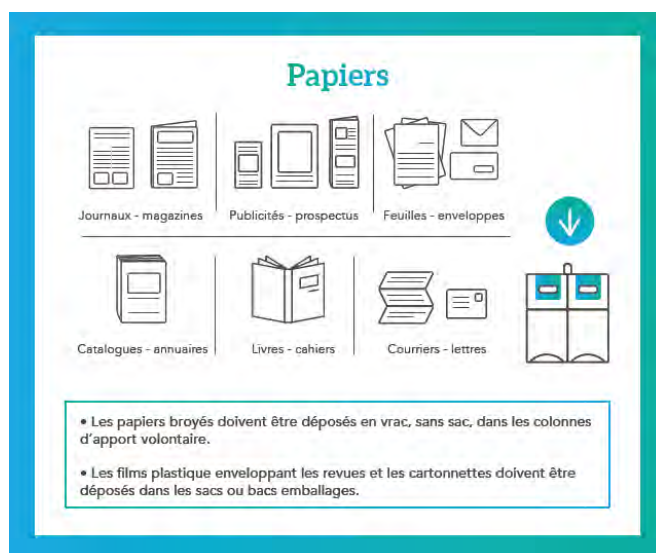
Mauges Communauté met en œuvre les équipements et les services pour les déchets issus de la collecte des déchets des ménages. Certains déchets assimilés sont aussi pris en compte. Il s'agit de déchets produits par d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations, etc.) et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions particulières.

Le service gestion des déchets prend en charge les déchets suivants :

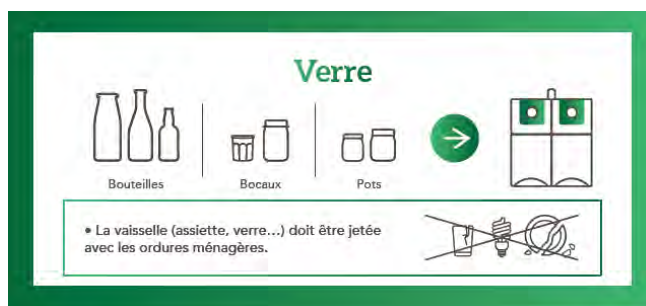
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Emballages ménagers :



- Papiers :



- Verre :



- Catégories de déchets acceptés en déchèteries :

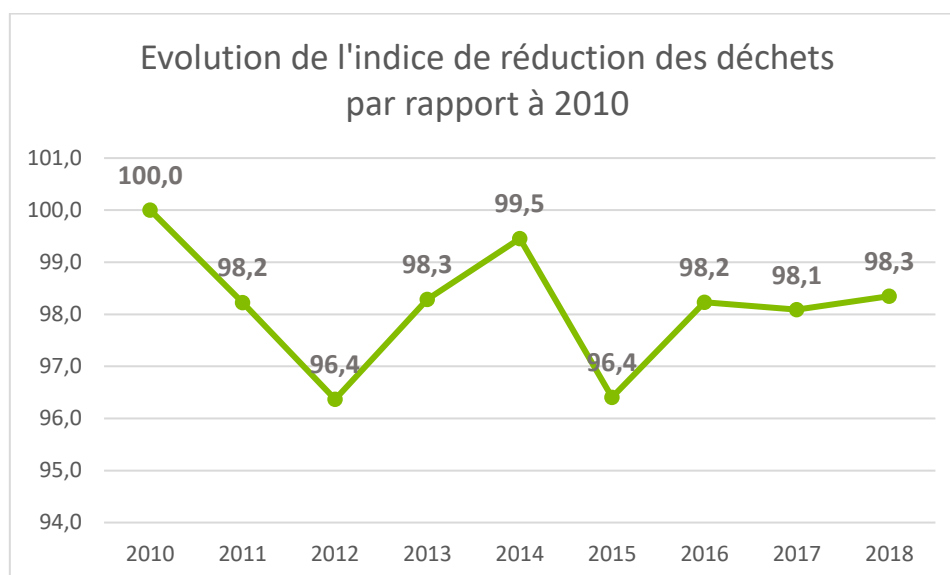


1.2 La prévention des déchets

1.2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010, des actions en faveur de la prévention des déchets sur le territoire sont menées.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des actions de prévention sur la production de déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab).



L'indice diminue régulièrement. Les variations à la hausse, constatées en 2013 et 2014, correspondent à des augmentations de flux en déchèterie.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 7 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. On constate que sur le territoire de Mauges Communauté, cette production de déchets a diminué de 1,7 % entre 2010 et 2018.

1.2.2 Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2018

Les éléments présentés ci-dessous montrent l'évolution sur 8 ans des grands flux de déchets collectés par la collectivité. Ils permettent d'analyser pourquoi la collectivité peine à atteindre l'objectif d'une baisse de 7 % entre 2010 et 2020. On observe un « effet ciseaux » entre la réduction significative des Ordures Ménagères Résiduelles et l'arrivée massive d'un nouveau déchet : « le déchet vert » dû à l'interdiction de brûlage des végétaux verts en 2010.

> Collecte sélective (verre, papier, emballages) : chiffre stable à 98,3 kg/hab. dû à la baisse des tonnages du flux papier et l'augmentation de celui du flux des emballages (extension des consignes de tri des plastiques depuis 2017).

> OMR : baisse de 40 kg/hab. ,96,4 kg/hab. en 2018 grâce à la mise en place d'actions de prévention de la production des déchets et notamment la redevance incitative en 2011 ainsi que les extensions des consignes de tri en 2017.

> Déchèteries :

Végétaux : augmentation de plus de 35 kg/hab. En effet, en 2010, un arrêté préfectoral accentue l'interdiction de brûlage des végétaux (production de moins de 70 kg/hab. avant l'interdiction). Depuis, on constate une augmentation jusqu'en 2014 avec un pic de 122 kg/hab., puis baisse progressive jusqu'en 2018 avec 107 kg/hab. La baisse peut être attribuée aux actions de prévention mises en place sur le territoire : subvention aux associations pour l'achat de broyeurs destinés à un usage partagé (7 associations en ont bénéficié depuis 2010) ; animation territoriale pour accompagner et développer ces initiatives d'habitants qui favorisent la valorisation des végétaux à domicile ; expérimentation d'un service de broyage à domicile sur une proposition de l'association Horizon Bocage).

Tout-venant : Augmentation de plus de 14 kg / hab. Evolution due à un tri plus précis des usagers et l'évolution des consignes de tri des entreprises qui traitent les déchets (exemple : transfert des déchets de briques plâtrières de la benne gravats vers la benne tout-venant).

Gravats : Augmentation de plus de 20 kg / hab.

1.2.3 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

1.2.3.1 Un CODEC signé avec l'ADEME

Le Territoire est labellisé Zéro Déchet, Zéro Gaspillage en 2015 (au départ sur le secteur du Sirdomdi). Mauges Communauté a signé un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) pour la période 2016-2018 avec l'ADEME.

Un plan d'actions concerté incluant de nombreux partenaires dont 5 partenaires-relais ayant conventionné directement avec l'ADEME, s'est déployé sur la période 2016-2018.

Près de 10 Equivalents Temps Pleins (ETP) par an, 5 ETP en interne, 5 ETP en externe, ont développé pendant 3 ans les 37 actions définies dans le CODEC. L'originalité de ce contrat d'économie circulaire réside dans l'ouverture aux acteurs du territoire, autres que les ménages et les assimilés, avec lesquels la collectivité était habituée à travailler. Il nécessite donc de collaborer avec une multitude d'acteurs comme par exemple, ceux liés à la production de Déchets d'Activité Economique (DAE).

Les 5 partenaires-relais et leurs missions sur ce programme ont été les suivants :

Chambre des métiers et d'Artisanat (CMA) :

- Promouvoir les artisans qui travaillent dans le domaine de la réparation : Répar'acteurs ;
- Développer les défis environnementaux dans les entreprises artisanales : ECO'DEFI ;
- Accompagner l'amélioration de la prévention et du recyclage des déchets issus du second œuvre du bâtiment ;
- Accompagner les artisans dans les actions Ecologie Industrielle et Territoriales (EIT).

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) :

- Créer, développer et animer des programmes d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) ;
- Accompagner les restaurateurs commerciaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : Mon resto engagé.

Chambre d'Agriculture (CA)

- Accompagner les agriculteurs dans les actions Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) ;
- Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Aider au développement de nouvelles filières de valorisation des déchets des agriculteurs ;
- Créer des outils de communication en lien avec le gaspillage alimentaire.

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE Loire Anjou)

- Développer les sites de compostage partagé - restauration collective - commerciale – pied d'immeuble ;
- Accompagner la réduction de l'apport de végétaux en déchèteries.

Bobo Planète :

- Réaliser des animations auprès des enfants sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire.

A noter que deux structures se sont créées et développées en 2017 et 2018 impulsées en partie par le CODEC :

L'ADECC, initiée par la CCI de Maine et Loire : Association pour le Développement de l'Economie Circulaire et Collaborative. Elle a pour objectif d'aider les entreprises à réaliser des gains financiers en les aidant à négocier leurs contrats et à réinvestir ces gains dans des actions liées à l'économie circulaire, locale et collaborative.

Fibre 49, collectif de structures issues de l'Economie Sociale et Solidaire, est mobilisé sur la collecte et le traitement des déchets, fédéré à l'échelle du département de Maine et Loire. Il propose un service aux entreprises permettant la collecte des 5 flux des assimilés (papier, carton, bois, ferraille, verre, ...).

1.2.3.2 Les temps forts du CODEC pour l'année 2018

Comme 2017, l'année 2018 a été intense dans le déploiement des 37 actions du programme. Le pilotage du CODEC a nécessité des temps de coordination avec les partenaires-relais.

Au sein de Mauges Communauté, un travail d'appropriation des enjeux de l'économie circulaire a débuté permettant le rapprochement du service déchet avec les services transition énergétique et développement économique sur ce thème.

Parmi les actions, on peut noter le pilotage d'un deuxième défi zéro déchet rassemblant 160 foyers et 8 partenaires dont 7 nouveaux, ainsi que l'organisation de deux Forums dédiés aux démarches zéro déchet. Ce défi proposé aux habitants a permis de réduire en moyenne un tiers du volume des ordures ménagères et de réduire de façon significative les emballages malgré l'extension des consignes de tri.

Parallèlement au CODEC, Mauges Communauté s'est engagée dans plusieurs démarches liées à l'Économie Circulaire :

- o Participation à un voyage d'étude sur l'Économie Circulaire au Danemark proposé par la CCI 49 ;
- o Participation au groupe de travail Européen Économie Circulaire de la biomasse et des biodéchets (Projet Interreg BIOREGIO) animé par l'AC3A en partenariat avec la Région Pays de la Loire ;
- o Participation au test d'un futur outil proposé aux EPCI par l'ADEME : le référentiel Économie Circulaire.

1.2.3.3 Les grandes lignes du programme et ses résultats

Les thèmes développés dans le cadre du CODEC sont présentés ci-dessous :

Thèmes	Eléments de bilan et chiffres clés
Introduire des clauses d'économie circulaire dans la commande publique	Plusieurs actions de sensibilisations ponctuelles ont été organisées. Néanmoins, un plan d'action structurant autour de ce thème n'a pas pu émerger du fait du changement d'échelle de la collectivité (passage du Sirdomdi à Mauges Communauté) : Participations d'agents de la collectivité à plusieurs temps de formation et d'information.
Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et commerciale	- 50 restaurants collectifs accompagnés sur 3 ans ; - 11 restaurants commerciaux accompagnés sur 3 ans ; - Des outils de sensibilisations créés et distribués.
Développer le compostage et la valorisation des déchets de cuisine et de table de tous les acteurs du territoire, ménages et professionnels compris	- 28 sites de compostages accompagnés et équipés depuis le début de l'opération. Estimation de plus de 21 tonnes de biodéchets évités en 2018 ; - Plus de 200 composteurs individuels mis à disposition par an.
Réduire l'apport de végétaux en déchèteries	- Accompagnement des 6 communes nouvelles pour valoriser leur végétaux in-situ et incitation à ne plus déposer les végétaux issus des collectivités en déchèteries ; - Aider au développement des associations proposant un service de mise à disposition de broyeurs à végétaux ; - Actions de sensibilisation en déchèteries ; - Accompagnement de l'expérimentation d'un service de broyage à domicile ; - Baisse de plus de 5 % en 2018 au regard de 2015.
Réduire les emballages à usage unique : étudier la faisabilité du développement du verre consigné ; développer la vaisselle durable	- Réalisation d'une étude sur la faisabilité du verre consigné ; - Suivi et promotion des actions de l'association Bout à bout pour le développement des bouteilles de verre consignées ; - Mise en place d'un service de prêt et de lavage de gobelets auprès des associations et des collectivités.
Développer l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)	3 actions d'EIT ont été initiées et accompagnées sur 3 ans sur les communes de Beaupréau-en-Mauges, Sèvremoine, Chemillé-en-Anjou ; - 38 synergies 1 / 1 + 5 synergies collectives réalisées ;

auprès des acteurs économiques	- 1 096 tonnes de matières mieux valorisées cumulées sur 3 ans ; - Plus de 143 000 € d'économies réalisées ; - 102 participants aux formations groupées.
Réaliser des diagnostics déchets dans les entreprises, les collectivités et les écoles	Concernant les entreprises : - 25 gros producteurs diagnostiqués. Estimation de 222 tonnes valorisées ; - 26 entreprises engagées dans le dispositif Eco-défi proposé par la CMA. 15 labellisées Eco-défi ; - 2 écoles diagnostiquées ; - Pas de diagnostics mis en place dans les collectivités.
Développer le réemploi en favorisant le développement des Repair'cafés, en réhabilitant le bâtiment hébergeant l'Ecocyclerie des Mauges, en développant l'artisanat de la réparation	- 6 Repair'cafés se sont développés sur le territoire, initiés par des centres sociaux et autres associations. Ils sont autonomes ; - Le bâtiment réhabilité, dans lequel l'écocyclerie des Mauges peut œuvrer, a ouvert ses portes en janvier 2018 ; - 38 entreprises artisanales engagées dans le dispositif Répar'acteurs proposé par la CMA, 21 labellisées.
Réduire les textiles sanitaires jetables notamment en accompagnant les structures de la petite enfance	- Courriers d'informations sur les aides adressés aux assistantes maternelles et aux structures de la petite enfance du territoire, - Accompagnement d'une crèche vers l'utilisation des couches lavables avec lavage externalisé, - Subventions accordées à environ 30 demandes d'aide en 2018 pour l'achat de couches lavables de particuliers et de deux structures de la petite enfance.
Augmenter le tri des emballages en étendant les consignes de tri	Extension des consignes de tri réalisée en deux étapes en 2017. En 2018, 36 % d'augmentation des emballages collectés par rapport à 2016.
Développer le tri du papier en favorisant l'action d'associations	Soutien financier et logistique mis en place aux associations proposant la collecte de papiers.
Développer la collecte du papier et des 5 flux pour les professionnels	Soutien du collectif Fibre 49 qui œuvre pour développer la collecte des 5 flux auprès des professionnels.
Trier les gravats en déchèterie pour les valoriser	Expérimentation réalisée sur 2 mois en 2016 qui ne s'est pas prolongée car elle s'est avérée compliquée à suivre dans le contexte de 2016.
Augmenter la collecte des déchets dangereux en déchèteries en communiquant auprès des habitants	- Communication et sensibilisation régulières pour favoriser l'apport de déchets dangereux ; - 4,5 % d'augmentation de déchets dangereux collectés en 3 ans.
Augmenter la valorisation Combustibles Solides de Récupération (CSR) des déchets ultimes	Expérimentation de traitement CSR de bennes Tout-venant en 2016 et 2017. Expérimentation arrêtée du fait du coût de traitement généré.
Développer l'adhésion des foyers à la réduction des déchets en proposant des défis zéro déchet	- 200 foyers engagés dans l'opération les années 2016 et 2018. - Des résultats très encourageant avec, en moyenne, une réduction d'un tiers des volumes d'ordures ménagères et la réduction significative des emballages ménagers.
Sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets	- 10 animations différentes proposées autour de la réduction des déchets - 727 demi-journées d'animations réalisées sur 3 ans.

Tous les éléments du programme sont consultables en détail dans le bilan final du CODEC disponible sur demande au service gestion des déchets de Mauges Communauté.

Lancement du défi zéro déchet

L'opération a été présentée samedi, dans la salle municipale de Drain.

Mauges Communauté, labellisée Territoire zéro déchet par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a pour mission d'engager les professionnels et les particuliers vers la réduction, la réutilisation et le recyclage de leurs déchets dans une démarche d'économie circulaire. Les animateurs étaient présents samedi matin, dans la salle municipale de Drain, pour accueillir les familles volontaires. Le précédent défi, en 2016-2017, a permis aux foyers engagés de réduire tous leurs déchets. En particulier le volume d'ordures ménagères qui a diminué d'un tiers en moyenne.

Une vingtaine de foyers d'Orée-d'Anjou engagés

A Orée-d'Anjou, une vingtaine de foyers se sont engagés dans cette édition au niveau de Mauges Communauté, le nombre de familles participant à ce défi a été multiplié par trois. Toutes souhaitent diminuer leur production de déchets, bénéficier d'un accompagnement personnalisé, participer à des ateliers pour se former (ex : fabrication de produits maison...), échanger avec des familles engagées dans ce nouveau défi. Les animateurs avaient préparé un



Certain nombre de produits, préparations, revues. En s'engageant dans le « défi zéro déchet », les foyers bénéficient d'un accès à une plateforme numérique d'échanges, de visites de sites de traitement des déchets, de temps conviviaux, d'échanges thématiques au sein de la commune nouvelle, de deux forums avec de nombreux ateliers pratiques, et d'une information mensuelle avec la programmation des temps forts.

Courrier de l'Ouest 27/02/2018

Montrevault-sur-Èvre

Un broyeur de végétaux, oui, mais où et comment ?

Réduire le dépôt de végétaux en déchèterie, c'est le défi que lance le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire-Anjou. Et quoi de mieux qu'un broyeur, que le particulier achète à une association dédiée pour lui louer. C'est ce principe qu'a pu développer Michel Touchard, mercredi soir au centre social, à Saint-Pierre-Montlaur, face à une petite vingtaine de personnes. Il est adhérent de l'association l'Arbre bleu, à Champocéaux (Orée-d'Anjou).

Concernant Montrevault-sur-Èvre, aucune association de ce type existe. « Tout est à imaginer, penser. Mais le plus important est de connaître, identifier les personnes intéressées par la démarche », souligne Estelle Caudal, chargée de la valorisation des déchets organiques.

Une fois un noyau dur constitué, il faut continuer à fédérer les habitants,



Michel Touchard explique comment est utilisé le broyeur à Orée-d'Anjou.

voisins... Puis choisir un broyeur à bois répondant aux souhaits d'une majorité. Thermique ? Électrique ? Prévoir la technique nécessaire. Mais quel le stocker, qui l'entretenir ? Enfin, il convient de réfléchir à son financement, sachant que Mauges Communauté prend en charge 50 % du prix du broyeur, à hauteur de 1 500 €.

Ouest-France 19/03/2018

GESTÉ

Les déchets du restaurant scolaire servent de compost au jardin partagé



Les bénévoles Gilles et Bernard viennent chaque mardi matin retrouver le cuisinier Gaël. Il est ici accompagné par Estelle, du CPIE.

Dans le cadre du label « zéro gaspillage », le service déchets de Mauges Communauté et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire-Anjou accompagnent les restaurants collectifs et privés vers des solutions de valorisation de leurs déchets. Depuis le mois de septembre, la Table enchantée, le restaurant scolaire de Gesté, participe à la démarche. Le cuisinier Gaël Tharreau explique : « Nous comptons à peu près 50 g de déchets par enfant et par repas. Nous déposons ces restes de nourriture dans des sacs que nous mettons de côté, ce qui représente environ 11 kg par jour ». Les bénévoles emportent ainsi 35 à 40 kg chaque semaine au jardin partagé, où les déchets sont valo-

Courrier de l'Ouest 07/04/2018

La déchèterie d'Orée-d'Anjou, un site pilote

Les Mauges — Elle est la première à bénéficier du programme de réhabilitation lancé par Mauges Communauté, en 2017, pour valoriser et réduire les structures. Elle a été inaugurée, vendredi.



La déchèterie d'Orée-d'Anjou, un site pilote.

La déchèterie d'Orée-d'Anjou, un site pilote. Elle est la première à bénéficier du programme de réhabilitation lancé par Mauges Communauté, en 2017, pour valoriser et réduire les structures. Elle a été inaugurée, vendredi.

« Il faudrait valoriser les déchets verts »

Trois questions à...
Christophe Dile, vice-président du CPIE, responsable de Mauges Communauté, a été invité à la déchèterie d'Orée-d'Anjou, lors d'une visite guidée par le service des déchets. Il a été reçu par le directeur de la déchèterie, Christophe Dile.

Comment a débuté le projet ?
Christophe Dile : « Nous avons initié le projet de déchèterie en 2017, lors de la mise en place du programme de réhabilitation des structures. L'idée était de créer un site pilote pour valoriser les déchets verts ».

Quels sont les objectifs ?
Christophe Dile : « Nous avons initié le projet de déchèterie en 2017, lors de la mise en place du programme de réhabilitation des structures. L'idée était de créer un site pilote pour valoriser les déchets verts ».

Et pour les déchets verts ?
Christophe Dile : « Nous avons initié le projet de déchèterie en 2017, lors de la mise en place du programme de réhabilitation des structures. L'idée était de créer un site pilote pour valoriser les déchets verts ».

Ouest-France 28/02/2018

SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE

« Collecte des pesticides le 7 avril »

Le terme pesticide vient du latin « cida », tuer, et de l'anglais « pest », nuisible. Sauf que les pesticides tuent bien au-delà des seuls « nuisibles » visés. Autant donc s'en débarrasser.

Pesticides (insecticides, raticides, fongicides et herbicides ou désherbants) sont des gros mots qu'il ne faut pas prononcer. La meilleure manière de les rayer du vocabulaire est de ne pas céder à la tentation de se porter ce qu'il en reste à la déchèterie la plus proche de la prochaine permission, samedi 7 avril. En 2018, les pesticides ne seront plus qu'un mauvais souvenir. Mais comment faire sans ?

Comment faire sans traitement ?
Estelle Caudal (CPIE) : « Il faut savoir qu'il existe d'autres moyens pour arriver aux mêmes résultats, comme couvrir le sol de paillage, d'engrais verts ou d'amendements organiques comme le compost. La rotation des cultures est importante, une année il, l'année prochain le blé. Et surtout, il faut penser à protéger la faune auxiliaire... »

Les collectivités encouragent les pieds de murs fleuris. Avec quels résultats ?
Christophe Joubert (Sierremoine) : « La distribution gratuite de graines est un succès. C'est à chacun de semer ce qui convient par rapport au trottoir, à sa dimension, au passage journalier pour ne pas gêner les piétons. Et il faut faire attention à limiter les semences afin de contrôler l'embellissement... »

Que deviennent les produits portés en déchèterie ?
Pascale Bouquet, service déchèterie de Mauges Communauté : « Le stock récolté se retrouve ensuite dans la filière de destruction des déchets dangereux comme les huiles de moteur, les peintures... Environ 10 tonnes par an sont collectées dans les Mauges et sont dirigées en Bretagne, vers un site spécialisé dans la destruction totale de ce genre de produits, dans aucun cas ni d'ac-



Pascale Bouquet (Service déchèterie de Mauges Communauté) remet les pesticides à l'agent communal de la déchèterie de Saint-Germain, Julien.

cune manière ne peuvent être recyclés, même partiellement. La chaîne fermière de collecte des pesticides aura lieu samedi 7 avril... »

Courrier de l'Ouest 28/03/2018

Aux Calinou, des petites fesses dans le coton

Chemillé-en-Anjou — À force d'essais, de concertation et de recherche de partenaires, la structure d'accueil des tout-petits a adopté les couches lavables de Fabienne Bouju. Durant la sieste...



Faire les couches lavables présente dans les crèches, sans plus d'information au consommateur. Avec les couches lavables de Fabienne Bouju, les fesses de bébé sont en contact avec des matières naturelles, telles que le chanvre ou le coton. Et quelle économie ! Mais, elles ne sont pas lavées au robot, comme il y a quelques discussions pour avoir la couche et le coussin lavables.

L'histoire
Cela a dû être l'écologie à l'école ? Qui les a donc fait passer le relais ? Estelle Caudal (CPIE) : « Nous avons initié le projet de déchèterie en 2017, lors de la mise en place du programme de réhabilitation des structures. L'idée était de créer un site pilote pour valoriser les déchets verts ».

Reflexion, ténacité et des partenaires
« C'est l'équipe de notre organisation. Cela représentait une grosse charge de travail, il aurait fallu réinvestir dans des couches neuves. Face aux retours du bureau de l'association et de l'équipe, nous avons décidé d'arrêter l'utilisation des couches lavables », poursuit Alexandra Sirey.

La suite !
Mais, en 2017, les couches ont été utilisées. Elles étaient cassées, elles étaient sales, elles étaient pleines de déchets. Nous les avons lavées à la main, avec de l'eau chaude, et nous les avons séchées à l'air libre. Elles étaient sales, elles étaient pleines de déchets. Nous les avons lavées à la main, avec de l'eau chaude, et nous les avons séchées à l'air libre.

« L'écologie de la couche lavable est catastrophique, souligne Marie Girard. Un enfant, jusqu'à l'âge de 3 ans, utilise 5 000 couches qui contiennent une tonne de déchets. Ici, à Mauges Communauté, nous les enterrons. Dans le cadre du Code, nous avons une mission de soutien technique et financier aux structures d'accueil. C'est le cas dans ce projet, où nous avons financé 50 % des nouvelles couches achetées... »

« C'est Christophe Dile, maire de Chemillé-en-Anjou, qui m'a donné l'idée de contacter Part'Agri, une entreprise d'insertion par l'emploi, explique l'association. L'idée était de développer le multi-accueil de la crèche de lavage des couches... »

« De notre côté, cela permettait de créer un demi-emploi pour une femme âgée de plus de 50 ans, à qui nous travaillons dans le domaine agricole ne convenant pas », complète José Barbaud, directeur de Part'Agri. Hélène Sirois s'est chargée de chercher les couches sales, de les laver, les préparer à la réutilisation et les livrer aux Calinou où, sous l'œil de la directrice, les couches lavables sont de retour !

Ouest-France 23/03/2018

La seconde vie donnée aux appareils électriques

Saint-Crespin-sur-Moine (Sévennois) — Comment réutiliser les outils électriques et électroniques ? La Maison du mineur et des énergies a donné ses solutions le temps de la semaine du recyclage.

L'initiative

La Maison du mineur et des énergies a participé à la semaine du développement durable qui a pris fin dimanche. Cette par la Croix-Rouge, celle-ci, active de ses partenaires, a organisé plusieurs ateliers autour du thème de l'environnement. Le thème choisi cette année portait sur le recyclage des appareils électriques et électroniques.

Encadrés par Mélanie, animatrice à la Croix-Rouge de Tarn-et-Garonne, les enfants participants pouvaient laisser libre cours à leur imagination. Ils ont été cette manifestation. Réparer C'est cher, c'est aussi à la fois complexe et trouver de nouveaux bénéfices, notamment des bricolages.

Des ateliers gratuits

Des bricolages étaient à la portée de tous les participants à disposition leurs appareils. La participation aux ateliers était gratuite. En marge de tout cela, des visites de la maison du mineur et des énergies étaient possibles. Elles étaient gratuites pour les enfants participants aux ateliers et les parents accompagnateurs.



Le atelier Réparer C'est cher permet de donner une seconde vie aux appareils électriques.

Tous ont compris l'idée de l'économie circulaire. Il s'agit aussi d'apprendre à recycler, réparer, partager, louer, échanger, réutiliser et éviter les déchets électroniques, nuisibles.

Des ateliers ont été donnés pendant la semaine comme le fait de parquer, louer, réparer, monter ou démonter ses appareils.

Contact : Réparer C'est cher 02 41 62 67 74 ou mmdm@severnois.com

Ouest-France 06/06/2018

SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES

Une rencontre avec les répar'acteurs à l'écocyclerie des Mauges



Cinq des cent artisans membres du dispositif Répar'acteurs.

Des membres de la Chambre de métiers et de l'artisanat ont accompagné les répar'acteurs, vendredi 8 juin, à l'écocyclerie des Mauges à Saint-Quentin-en-Mauges pour faire la promotion de la réparation. Cinq artisans étaient présents pour échanger sur leur activité de réparation, dans le cadre du dispositif Répar'acteurs, opération soutenue par Mauges Communauté. En Pays de Loire, les métiers de la réparation représentent plus de 2 000 artisans. Ne jetez plus, faites réparer. Un annuaire national de la

réparation www.annuaire-reparation.fr vous permet de trouver un réparateur à proximité. Étaient présent : Leblanc, ébéniste à La Salle-Aubry ; Legay couture à Saint-Laurent-de-la-Plaine ; Charrueau informatique à Saint-Laurent ; Plumjeault servi-mégari à Saint-Quentin ; Mallange électro-ménager-télé-Hi-Fi. Contact : Aurèle Tesson, chargée de mission développement durable, 0 241 226 104-ateesson@artanetpaysdelaloire.fr

Courrier de l'Ouest 11/05/2018

Que reste-t-il dans leurs assiettes ?

Depuis deux ans, la Chambre d'agriculture réalise un diagnostic sur le territoire de Mauges communauté afin d'évaluer le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.



La réduction du gaspillage alimentaire est un enjeu économique tout autant qu'écologique.

Fabienne NÉPOT

Chambre d'agriculture

C'est l'heure du bilan médiéval à la résidence Saint-Christophe, située à La Chapelle-Saint-Florent. La directrice, Véronique Jamin, voit rendre visite avec Cécile Hubert, chargée de mission économie circulaire à la Chambre d'agriculture Pays de la Loire. En deux ans, son établissement, qui prépare et sert une moyenne de 150 repas par jour, a fait progresser en termes de gaspillage alimentaire : « Vous êtes passés de 35 à 49 grammes par repas et par personne. Et vous restez largement en dessous de la moyenne nationale, qui est de 120 g selon l'Ademe. » La directrice a le sourire. Pour elle, l'objectif était surtout de se situer par rapport à des pratiques globalement déjà vertueuses : « Notre cuisine travaille avec beaucoup de produits locaux. Les portions sont calculées au plus juste. Les restes sont servis à l'assiette en fonction de l'appétit de chacun. Et les restes de plats sont recommandés quand cela est possible. »

Véronique Jamin ne voit pas bien comment faire mieux d'autant que dans sa résidence service, elle donne la table pour une trentaine de personnes âgées, « qui ont l'habitude de ne rien jeter. Ce les choses même quand ça arrive ! » « Il serait peut-être bien, quand même, de réaliser un travail de sensibilisation auprès des

Les restaurants collectifs des Mauges plutôt bons élèves

Cécile HUBERT, chargée de mission

La jeune femme a désormais une bonne vue d'ensemble de ce qui se pratique dans différents établissements collectifs de Mauges, qui sont plutôt bons élèves en la matière. Une quarantaine d'établissements scolaires, Ehpad, hôpital local, restaurants... ont accepté de jouer le jeu, dans le cadre d'un projet lancé à la fin de l'année 2016. En effet, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de la résidence Saint-Christophe, un jeta désormais les déchets de cuisine dans un compost, installé dans le petit jardin où les résidents peuvent faire venir pousser quelques légumes.

« Beaucoup d'éléments agricoles. Ce travail de la terre leur manque. » C'est aussi du compost est immédiatement recyclé.

donner » résume la jeune femme. Au cours de ce travail, menée depuis deux ans maintenant par la Chambre d'agriculture, la chargée de mission a eu l'occasion de constater à quel point les pratiques pouvaient varier d'un établissement à l'autre. « Certains sont très sensibles à la question, d'autres pas du tout. » Pour elle, le bled réside avant tout dans la formation du personnel de service. « Il faut inciter à l'agir sans assiette, adapter la portion à un centre qu'il connaît bien. » On tire à l'origine d'initiatives, comme dans cette cantine

À SAVOIR

Un cercle vertueux

Ce travail sur le gaspillage alimentaire s'accompagne d'une sensibilisation à la valorisation des déchets alimentaires, en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de la résidence Saint-Christophe, un jeta désormais les déchets de cuisine dans un compost, installé dans le petit jardin où les résidents peuvent faire venir pousser quelques légumes.

« Beaucoup d'éléments agricoles. Ce travail de la terre leur manque. » C'est aussi du compost est immédiatement recyclé.

Les petits sensibilisés au gaspillage alimentaire

Tillieres (Sévennois) — Avec l'aide de Bobo Planète, comment faire maigrir la poubelle noire ? Les maternelles de l'école Vivaldi ont maintenant toutes les clés pour y parvenir !

Reportage

Le décor est posé. Une assiette géante a été posée au bout d'une table bleue trône au milieu de la mise en scène. Assisté d'Orsola, l'animatrice de l'association Bobo Planète, les enfants de l'école Vivaldi, à Tillieres, ont été sensibilisés à la question du gaspillage alimentaire. Un bel enjeu.

En 2017, elle avait déjà rencontré les jeunes enfants pour les éduquer au bon usage des produits ménagers. Cette fois-ci, la démarche est différente, mais tout aussi écologique. Avec les tout-petits, de la maternelle, elle met en avant un autre atelier intitulé « Manger bien - Gaspiller ? » Sensibiliser les plus jeunes communitaires à la question du gaspillage alimentaire. Un bel enjeu.

« Je suis docteur pour la terre, mais vous aussi allez le devenir », propose-t-elle. Ça va de la main gauche, mais comment ? C'est là qu'elle entre en action. « Notre planète fait pousser de la nourriture et nous, on la jette ! », s'exclame-t-elle, manifestant l'air outré.

Woups au régime !

Au cours de cette matinée, les apprentis docteurs ont pour mission d'imaginer un repas en préservant l'équilibre. Le dîner donné à la fin de la matinée, avec l'élaboration d'un menu équilibré, les sont guidés dans leur



Avec l'aide de Bobo Planète, comment faire maigrir la poubelle noire ? Les maternelles de l'école Vivaldi ont maintenant toutes les clés pour y parvenir !

(Cécile Hubert - Chambre d'agriculture)

choix par Orsola : « Et le dessert, ont-ils proposé un peu abimé, doit-on le donner à Bobo ? Non, elle sera transformée en compost. » Julie suggère :

Pour terminer ce repas, il faut aussi faire une liste de courses. Mais avant, les bouts de chou sont invités à mettre le nez dans le réfrigérateur, voir ce qui peut encore servir. On déballe alors le menu, puis on compose la

liste : « Mais au fait, où allez-vous faire vos achats ? », demande l'animatrice. Il y a le magasin, mais aussi le marché, où l'on trouve les produits locaux. Il y a également le boucher, le boulanger, le fromager, etc.

Au-delà de cet atelier ludique, proposé par cette association au nom évocateur, c'est toute une démarche pédagogique que Bobo Planète engage auprès des bambins. Avec

l'idée que cette base recrochet du côté des parents, avec un enjeu à la diversité alimentaire, le parcours des aliments du champ à l'assiette, ou le partage d'astuces anti-gasp.

Depuis deux ans, les maternelles de l'école Vivaldi bénéficient de cette formation ludique, grâce à un financement de Mauges Communauté et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

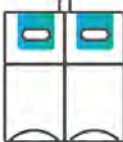
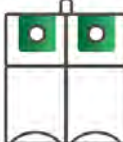
Ouest-France 15/10/2018

Courrier de l'Ouest 16/07/2018

1.3 La collecte des déchets : organisation

1.3.1 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Mauges Communauté met à disposition des usagers différents équipements afin de leur faciliter le tri et la présentation de leurs déchets à la collecte.

	Papier 	Verre 	Déchèterie 	Ordures ménagères
Nombre de contenants disponibles	267	305	18 déchèteries et 2 éco-points	18
Type de contenant	colonne	colonne	/	colonne
Ratio nombre de contenants par habitant	1 pour 449	1 pour 393	1 pour 6 000	1 pour 12
Tonnage collecté	2 742 t	5 340 t	36 276 t	136 t

1.3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

1.3.2.1 Spécification de la collecte

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	
Contenants	Bacs gris	Bacs jaunes	Sacs jaunes
Population desservie	120 630	29 480	92 211
Tonnage annuel	11 499 t	884 t	2 739 t
Distance parcourue	328 565 km*		

*les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non-ménages

Il n'existe pas de seuil pour la collecte des déchets assimilés des producteurs non-ménages.

1.3.3 Fréquence de collecte

Mauges Communauté bénéficie d'une dérogation préfectorale pour assurer une collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles (Arrêté DIDD/BPEF 2018 n°114 du 24 mai 2018).

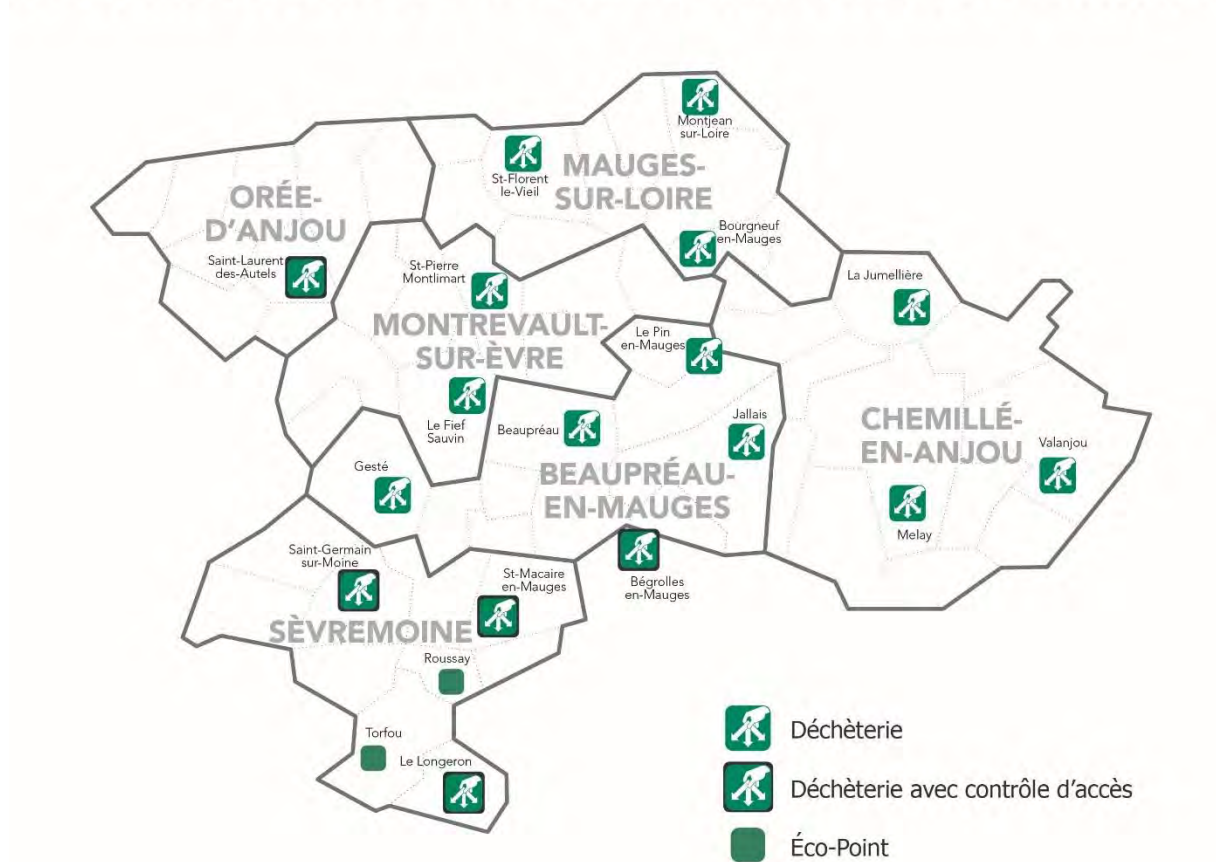
Les flux en porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages) sont collectés tous les quinze jours. Les déchets de certains professionnels peuvent être collectés toutes les semaines si cette production le nécessite.

La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ou des flux en déchèteries est variable et est définie pour permettre d'anticiper tous débordements.

1.3.4 Focus sur les déchèteries

1.3.4.1 Jours et heures d'ouverture

LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES ET ÉCO-POINTS

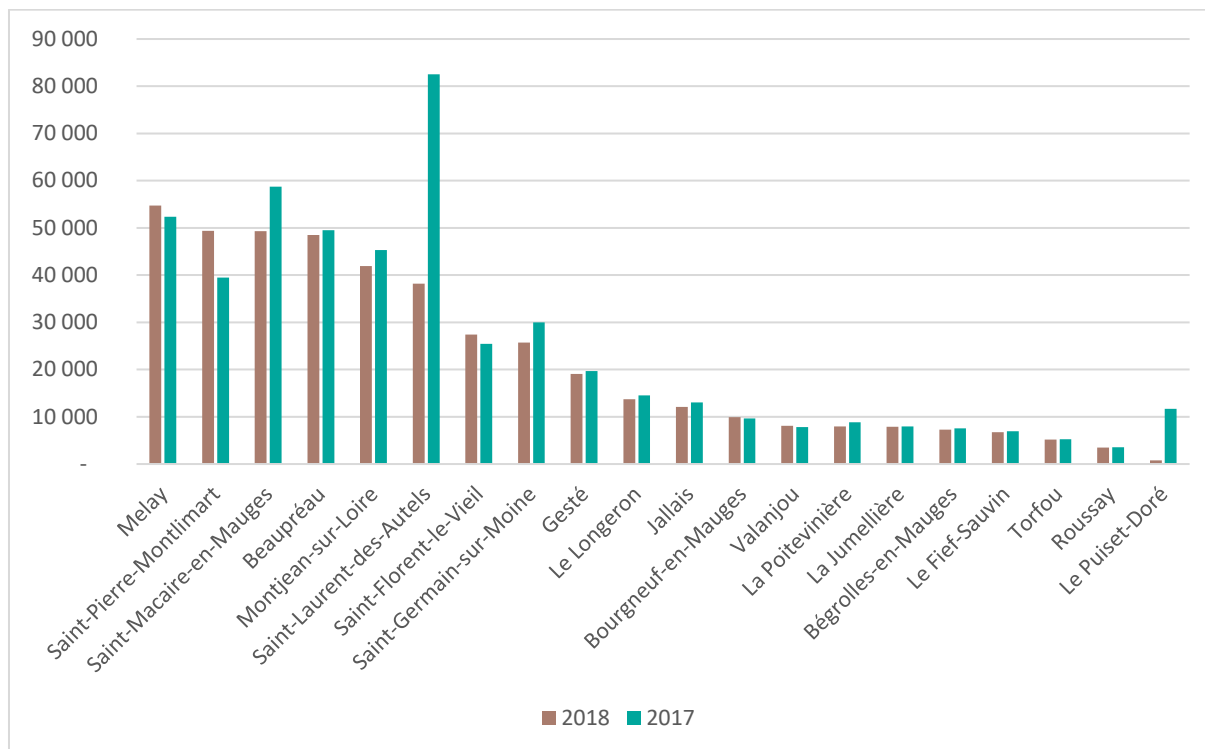


Ces sites sont accessibles uniquement aux particuliers. Seules les trois déchèteries de la commune de Sèvremoine sont accessibles aux professionnels en contrepartie du paiement de leur dépôts.

Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans l'annexe n°1.

1.3.4.2 Fréquentation des déchèteries

Le graphique ci-dessous présente l'évolution entre 2017 et 2018 des fréquentations en déchèteries :



On constate une baisse de 4 % de la fréquentation des déchèteries entre 2017 et 2018. Il est rappelé que les données issues des déchèteries du territoire de l'ex-Sirdomdi sont relevées manuellement et doivent donc être interprétées avec du recul.

La forte baisse sur le site de Saint-Laurent-des-Autels (-116%) s'explique par la mise en place du contrôle d'accès en janvier 2018. En parallèle la fermeture du site du Puiset-Doré en février 2018 a reporté les usagers vers le site de Saint-Laurent-des-Autels ainsi que sur celui de Saint-Pierre-Montlimart (+20%).

Un foyer du territoire utilise 9 fois par an, en moyenne, les services de la déchèterie.

1.3.4.3 Optimisation des déchèteries

Le projet d'optimisation des déchèteries, acté par le conseil communautaire du 6 juillet 2017 (délibération C2017-07-06-12) s'est poursuivi en 2018 avec l'ouverture de la déchèterie réhabilitée de Saint-Laurent-des-Autels, commune déléguée d'Orée-d'Anjou.

Ce site a été réhabilité conformément aux objectifs définis :

- Offrir aux usagers un service équitable et de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- Répondre à la nouvelle réglementation en date de 2012 concernant les Installations Classées pour l'Environnement (renfort des normes de sécurité et environnementales) ;
- Permettre un dépôt en toute sécurité des déchets des usagers dans les contenants : installation de gardes corps auprès des bennes ou dépôt des déchets au sol sur des plateformes ;
- Bénéficier d'un meilleur accueil sur site, avec des amplitudes horaires étendues et un nombre d'agents d'accueil renforcé ;
- Bénéficier de nombreuses filières en permanence : ferraille, objets réutilisables ;
- Bénéficier d'un accès réservé aux habitants de Mauges Communauté via une carte d'accès attribuée à chaque foyer.

Bilan du fonctionnement de la déchèterie de Saint-Laurent-des-Autels, Orée-d 'Anjou pour l'année 2018 :

8 % de tonnages en moins collectés sur ce site, soit près de 400 tonnes, alors que la moyenne des tonnages collectés sur les autres sites gérés par mauges Communauté est de 1 % d'augmentation.

50 % de baisse de fréquentation : les usagers viennent moins souvent mais avec des chargements plus conséquents.

Malgré la mise en place de la vidéoprotection sur site, il a été vandalisé en 2018 uniquement pour du vol de ferraille. La sécurité du site a été renforcée en cours d'année sur une partie du site avec des ronces artificielles. Le travail avec la gendarmerie a permis de diminuer le vandalisme.

La limitation des passages à 18 a été bien accueillie. Le bilan des passages des usagers pour l'année 2018 est communiqué ci-dessous :

Nombre de passages	Nombre de foyers	en %
De 1 à 5 passages	4 866	63,5
De 6 à 10 passages	1 800	23,5
De 11 à 15 passages	788	10,3
De 16 à 18 passages	197	2,6
Plus de 18 passages*	11	0,1
Total	7 662	100

**services techniques et badges fonctionnels*

Seuls 50 usagers ont fait une demande de passages supplémentaires pour l'année 2018. Ils ont été octroyés sur demande motivée.

Les agents d'accueil ont vu leurs conditions de travail s'améliorer, avec la fluidification des passages, les nouveaux locaux, la sécurité en place sur site.

1.3.4.1 Evolution mode de gestion des déchèteries de la commune de Sèvremoine

Les déchèteries situées sur la commune de Sèvremoine sont gérées en régie par du personnel de la collectivité (5 agents). Les élus ont décidé de changer le mode de gestion de ces sites (délibération C2018-01-17-19). Ainsi depuis le 1^{er} novembre 2018, les usagers sont accueillis sur toutes les déchèteries du territoire par des agents du prestataire de service BRANGEON Environnement. Les agents sont en situation de détachement auprès de cette entreprise.

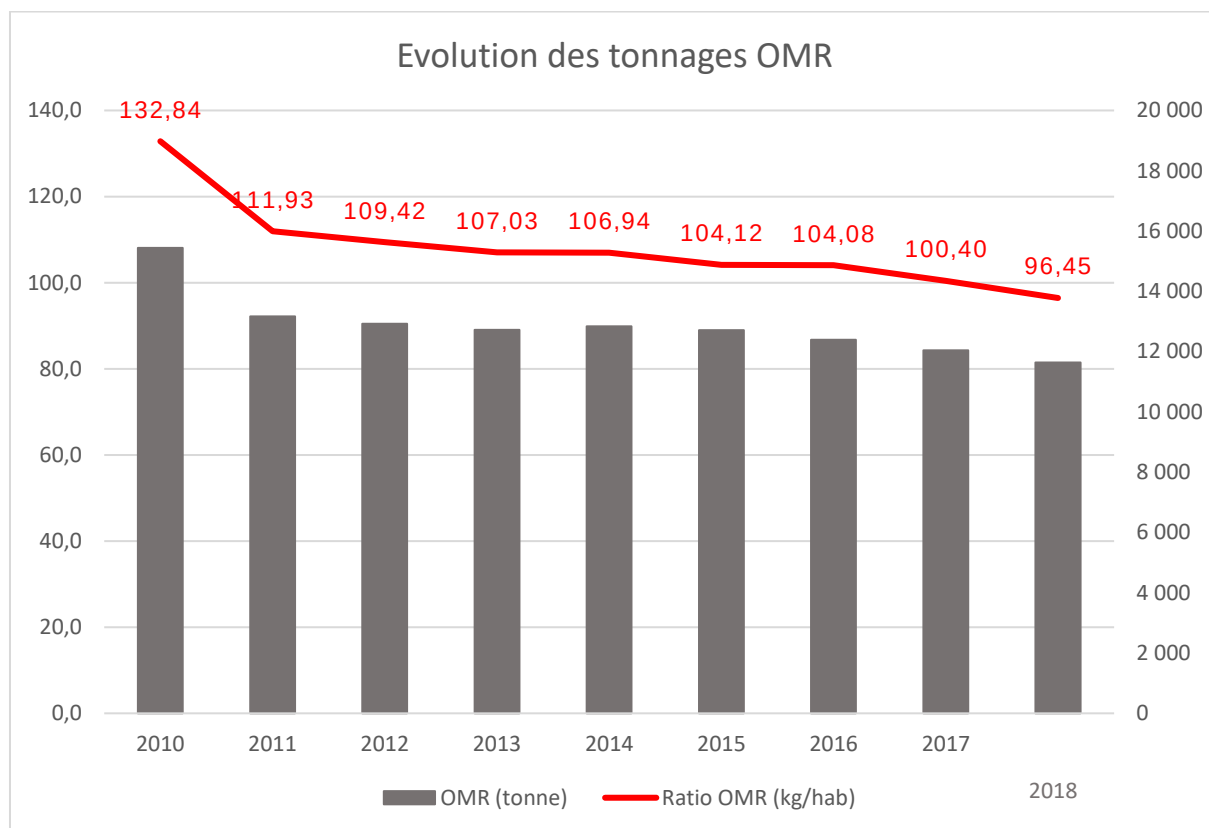
1.3.5 Evolution de l'organisation de la collecte

Aucune évolution de l'organisation de la collecte n'est constatée en 2018.

1.4 La collecte des déchets : bilan

Le flux des déchets assimilés n'est pas distinct du flux des déchets ménagers car ils ne sont pas collectés séparément.

Evolution du flux des ordures ménagères :

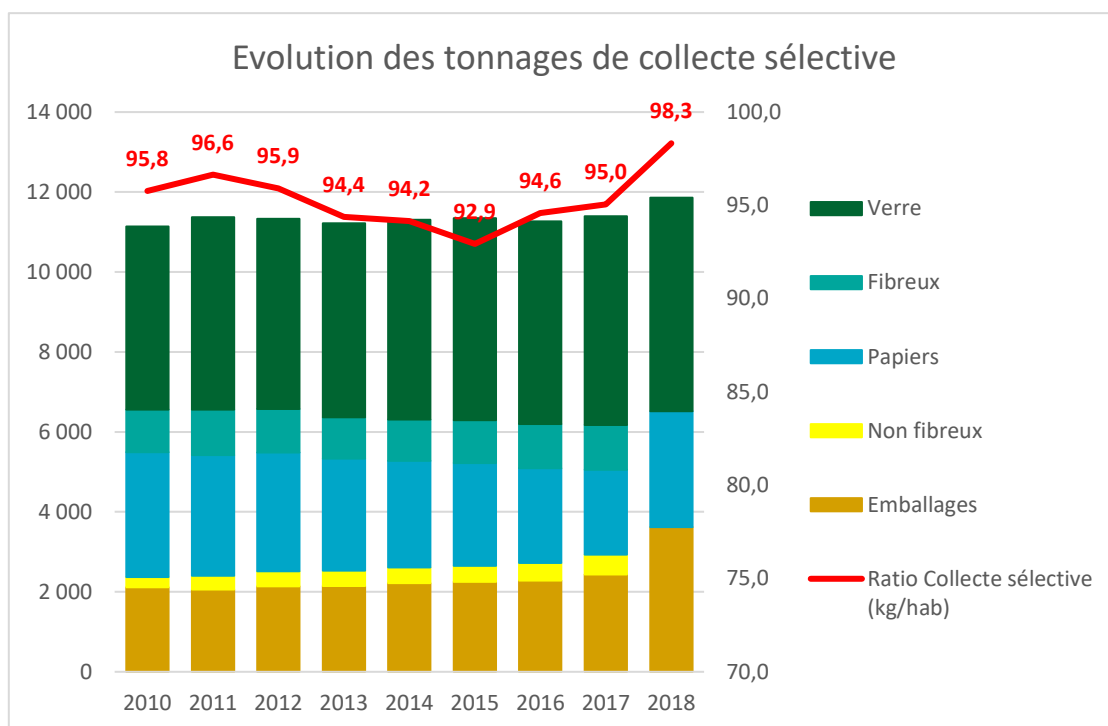


On constate que, depuis 2011 et la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la redevance incitative, le flux ordures ménagères résiduelles a baissé de 14 %. Cette tendance à la baisse, grâce à l'implication des usagers dans la prévention et le tri des déchets, se confirme jusqu'en 2018.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2013-2015 permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant produisait, en 2015 :

- 261 kg/an à l'échelle nationale ;
- 187 kg/an à l'échelle régionale ;
- 161 kg/an à l'échelle départementale.

Evolution du flux de collecte sélective :



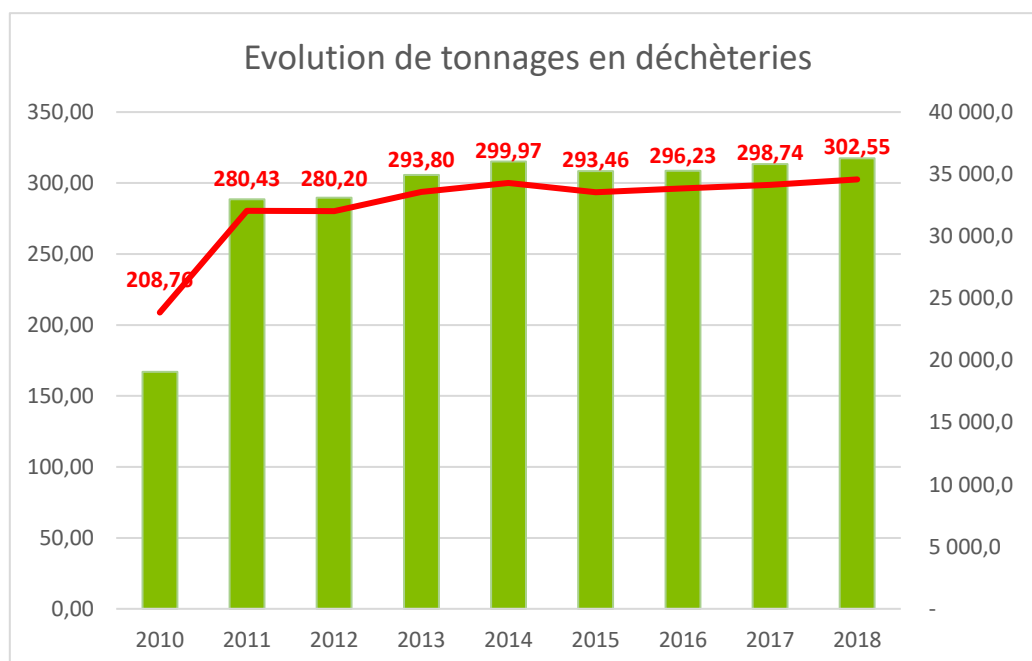
La redevance incitative, effective en 2011, avait fait augmenter les tonnages de collecte sélective de façon significative. Puis le ratio a diminué. Cette diminution est due à la baisse des tonnages papier et fibreux collectés.

L'ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis 2017 a provoqué, malgré la baisse toujours importante du flux papier, une évolution positive du ratio de collecte sélective.

Le tableau, ci-après, compare les ratios de collecte 2015 (kg/hab/an) de Mauges Communauté aux données de l'enquête ADEME :

Flux	Mauges Communauté	Maine et Loire	Pays de la Loire	Nationale
Verre	44	38	39	29
Emballages ménagers et Papier	54	53	52	47
Total	98	91	91	76

Evolution des flux issus des déchèteries :



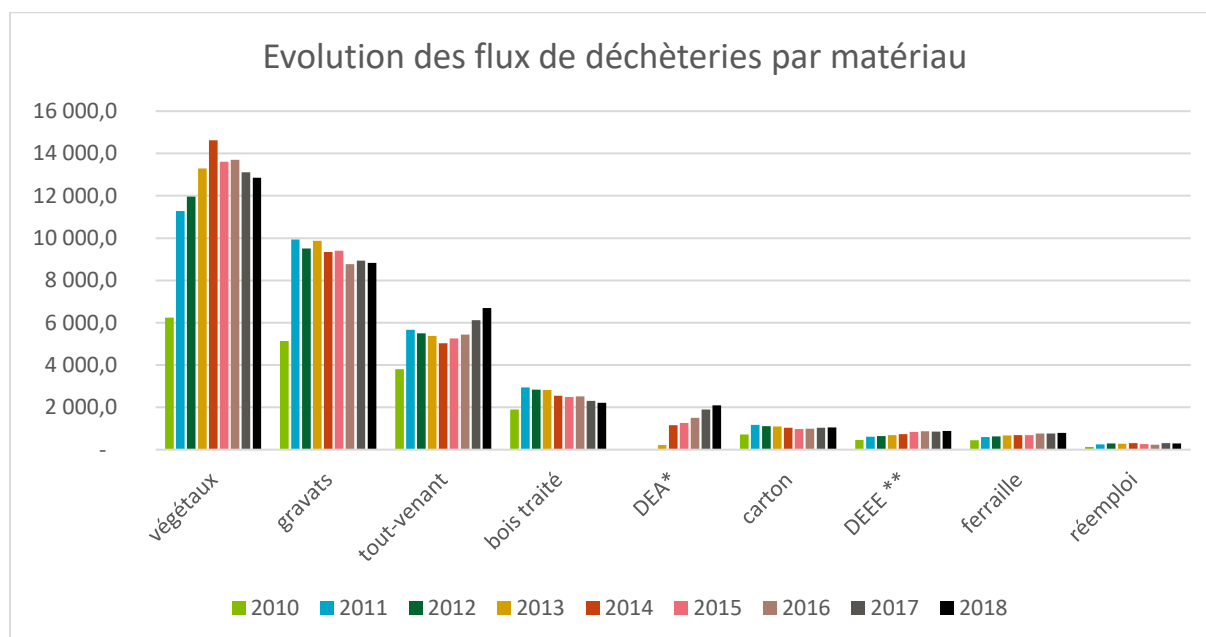
Depuis 2010, on constate une progression du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèteries. Cette évolution est à rapprocher de la baisse des ordures ménagères résiduelles. Les usagers ont transféré une partie de leurs déchets vers les flux de déchèterie.

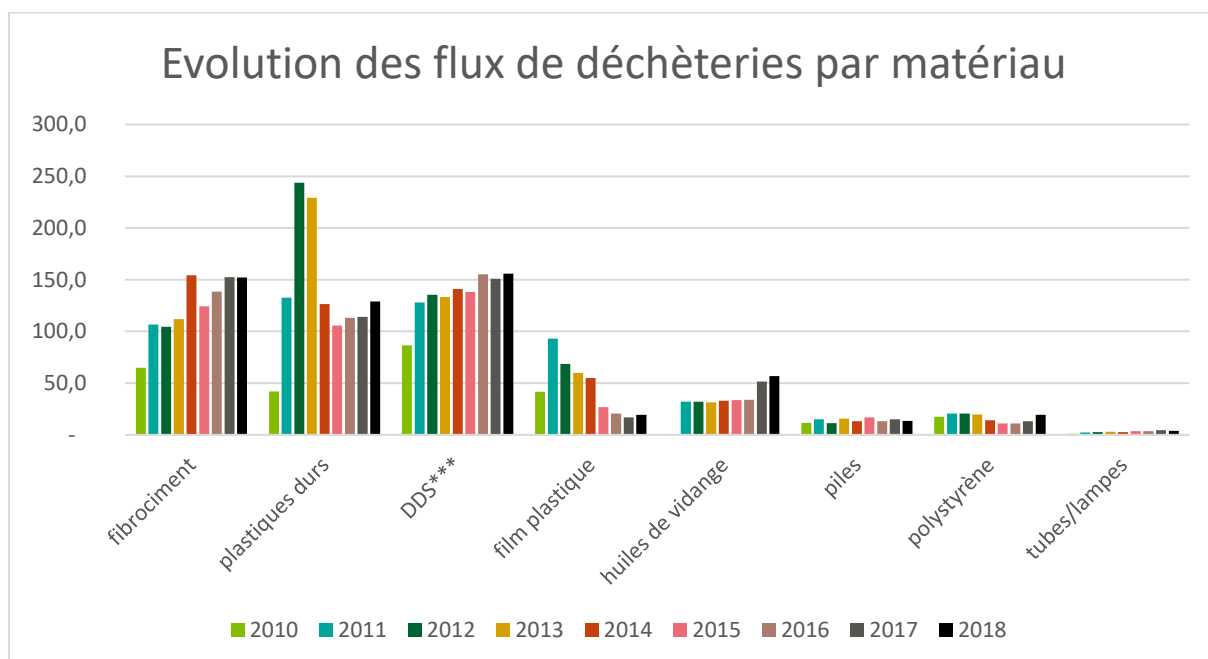
Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2015 permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant produisait, en 2015 :

- 202 kg/an à l'échelle nationale ;
- 295 kg/an à l'échelle régionale ;
- 270 kg/an à l'échelle départementale.

Les habitants du territoire déposent beaucoup de déchets en déchèteries (+ 12% par rapport à la donnée départementale).

Les graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages collectés en déchèterie par matériau :





On constate que :

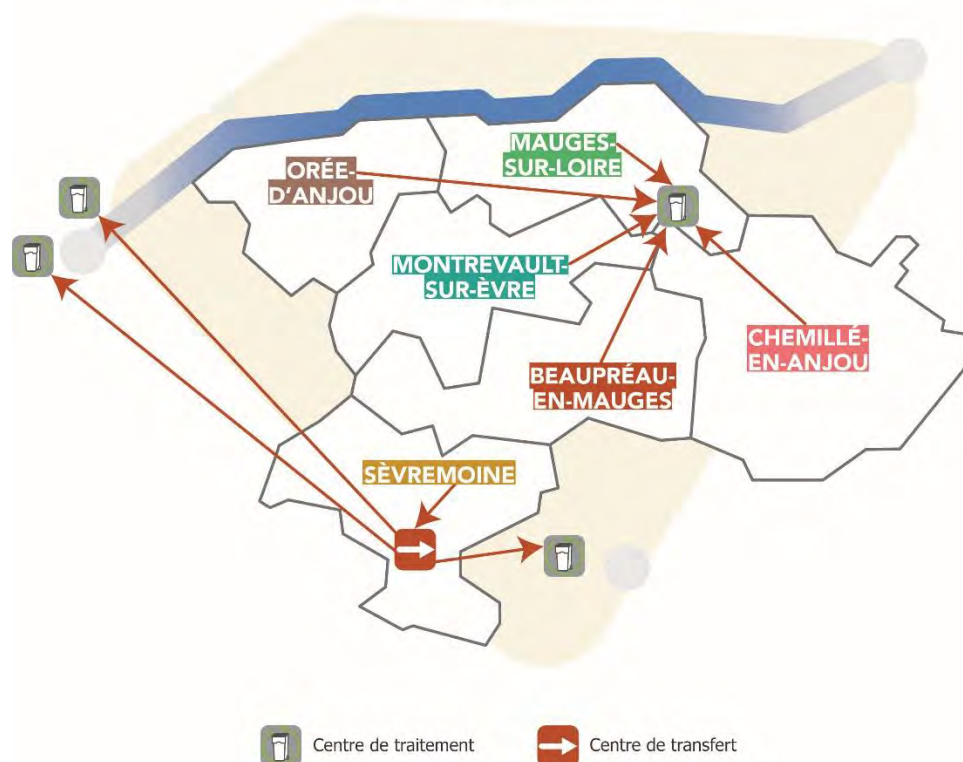
- Le tonnage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) continue sa progression cette année (+11 % entre 2017 et 2018). En parallèle, cette filière fait baisser le tonnage de la benne bois traité (- 4 %) puisque beaucoup de meubles sont en bois ;
- Le tout-venant augmente de 9 % entre 2017 et 2018. Cela est lié aux restrictions des consignes de tri sur d'autres bennes qui détournent une partie de certains flux vers la benne tout-venant ;
- Les végétaux sont en baisse pour cette année (- 2 %). Les tonnages pour ce flux varient beaucoup en fonction des conditions météo.

Le tableau qui récapitule les tonnages collectés en 2018 par matière et par déchèterie est présenté en annexe 2.

1.5 Traitement des déchets : organisation

1.5.1 Localisation des unités de traitement existantes

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX OMR -



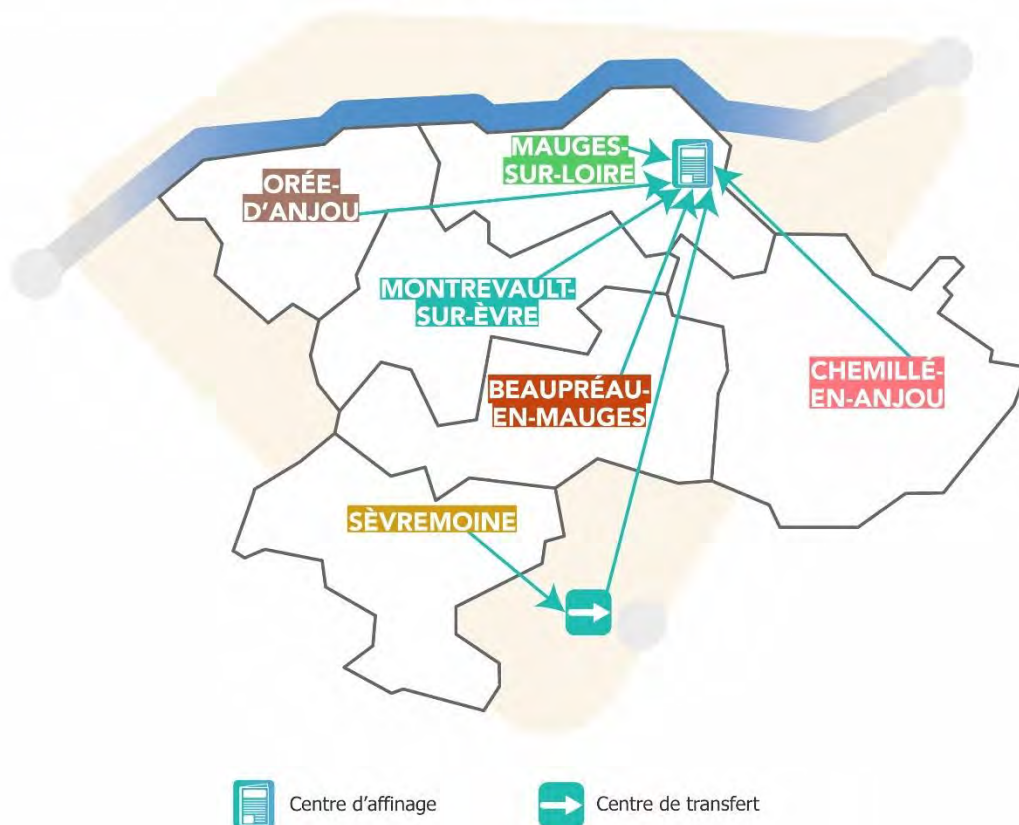
Le centre de transfert et les unités de traitement entre dans la compétence du syndicat mixte Valor3e.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX EMBALLAGES -



Les sites de transfert sont mis à disposition par les prestataires (BRANGEON Environnement à Cholet, Montjean/Loire – Mauges-sur-Loire et La Poitevineière – Beaupréau-en-Mauges).

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX PAPIERS -

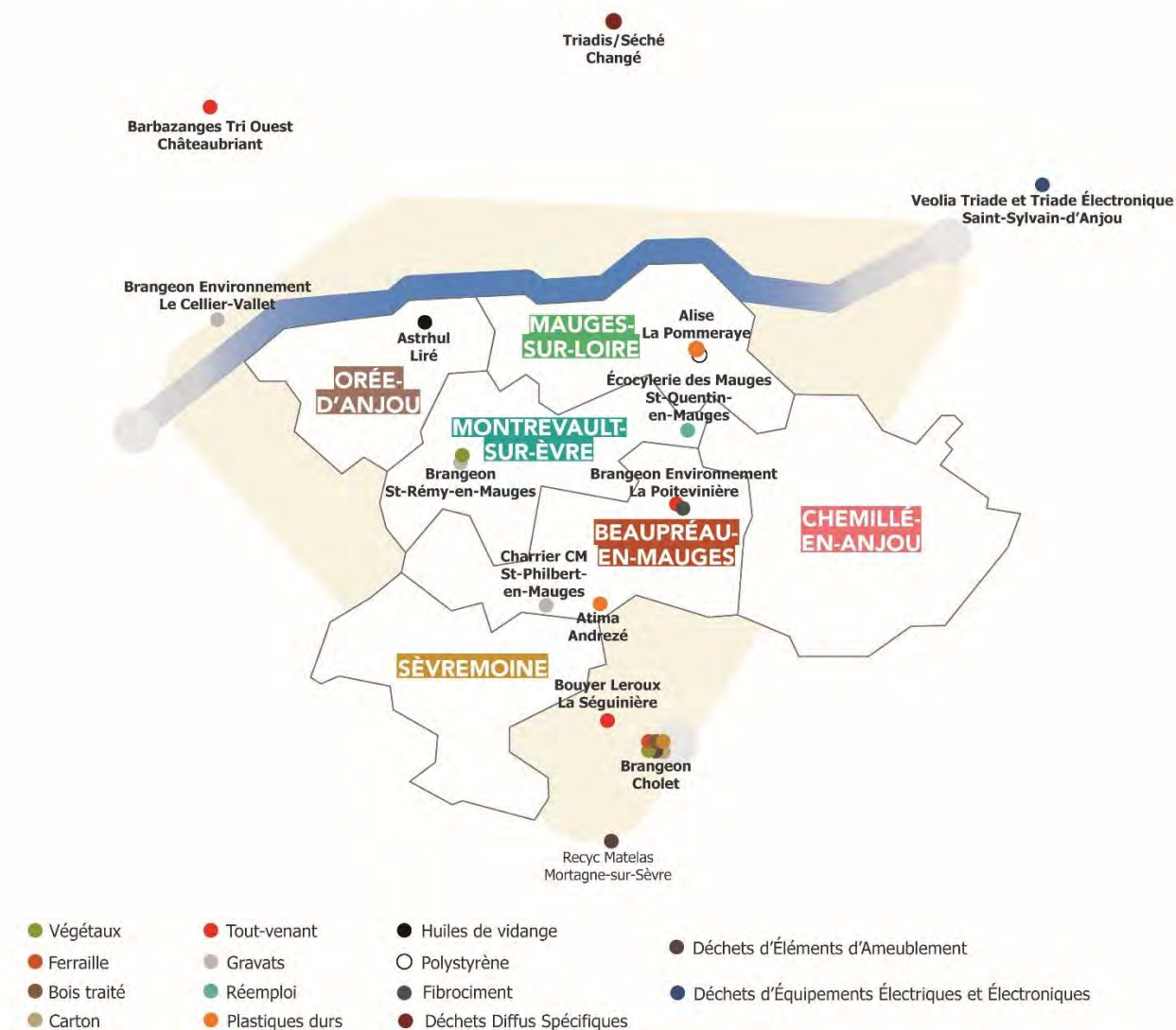


LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX VERRE -



Les sites de transfert sont situés à Saint-Macaire-en-Mauges -Sèvremoine (SARL de l'Avresne – Véolia) et La Poitevinière – Beaupréau-en-Mauges (BRANGEON Environnement)

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX DÉCHÈTERIES -



1.5.2 Nature des traitements

Le tableau ci-dessous présente les différents modes de traitement des déchets gérés par le service gestion des déchets de Mauges Communauté :

Mode de traitement	Unité de traitement	OMR	Emballages	Papier
Compostage	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49)	✓		
Incinération avec récupération d'énergie	UVE Arc en ciel – Couëron (44)	✓		
	UVE Alcéa – Nantes (44)	✓		
Enfouissement	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49) Refus issus du process jusqu'au 30 novembre 2018	✓		
	ISDND La Séguinière (49) OMR brut et refus du process de l'unité de tri-compostage depuis le 1 ^{er} décembre 2018	✓		
Tri	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou		✓	
Affinage	Centre d'affinage - La Pommeraye (49)			✓

Les tableaux ci-dessous présentent les différents modes de traitement des déchets issus des déchèteries de Mauges Communauté :

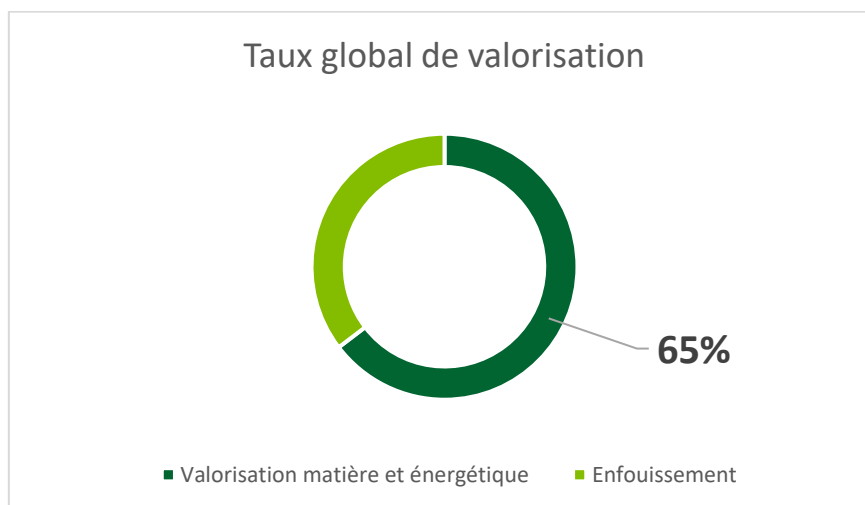
Mode de traitement	Unité	Végétaux	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Bois traité	Carton	DEA	DDS	DEEE
Valorisation matière	BRANGEON ENVIRONNEMENT - compostage Cholet (49) et Montrevault-sur-Èvre (49)	✓								
	BRANGEON RECYCLAGE Cholet (49)				✓	✓	✓	✓		
	TRIADIS/SECHE Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers (53)								✓	
	RECYC MATELAS recyclage Mortagne sur Sèvre (85)							✓		
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevine, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓							
	BOUYER LEROUX - CSDU classe II La Séguinière (49)		✓							
	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe III Montrevault-sur-Èvre (49) et le Cellier-Vallet (44)			✓						
	SARL DE L'AVRESNE - CSDU classe III CHARIER CM Saint-Philbert-en-Mauges, Beaupréau-en-Mauges (49)			✓						
	Autres rembourrés : incinération ; Refus : enfouissement - contrat ECO-MOBILIER							✓		
Valorisation énergétique	BARBAZANGES TRI OUEST - Préparation CSR Chateaubriant (44)		✓							
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	VEOLIA TRIADE et TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou (49) - Contrat ECOSYSTEMES/ESR									✓

Mode de traitement	Unité	Réemploi	Film plastique	Plastiques durs	Polystyrène	Piles	Néons	Huile de vidange	Fibrociment
Valorisation matière	BRANGEON RECYCLAGE Cholet (49)		✓						
	ECOCYCLERIE DES MAUGES tri et revente Saint-Quentin-en-Mauges, Montrevault-sur-Èvre (49)	✓							
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)			✓					
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)			✓	✓				
	ASTRHUL recyclage Liré, Orée d'Anjou (49)							✓	
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevineière, Beaupréau-en-Mauges (49)								✓
Valorisation matière et enfouissement	Recyclage des métaux, les plastiques et autres résidus sont enfouis - Contrat COREPILE					✓			
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	Verre, ferraille, mercure recyclés, plastique incinéré, poudres fluorescentes enfouies - Contrat RECYLUM/ESR						✓		

1.6 Le traitement des déchets : bilan

1.6.1 Capacité et tonnages traités

1.6.1.1 Taux global de valorisation



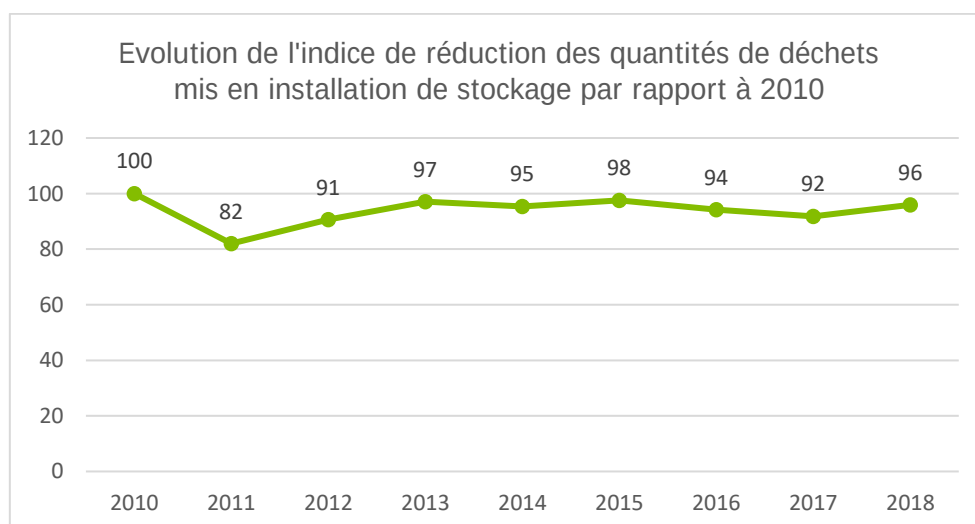
Le taux global de valorisation augmente de 4 points entre 2017 et 2018. Cette augmentation est due à plus de valorisation énergétique sur les flux des déchèteries et ordures ménagères.

Les déchets qui sont encore enfouis sont les refus du traitement des ordures ménagères sur l'unité de Bourgneuf-en-Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire, le tout-venant et les gravats issus des déchèteries.

Une petite partie des déchets de mobiliers, fibrociment, piles et autres déchets dangereux subissent ce mode de traitement.

La réglementation européenne et française incite à diminuer la part des déchets enfouis. Des recherches pour faire diminuer cette part sont en cours.

1.6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage



On constate une forte baisse de l'indice entre 2011 et 2012. Cela correspond à la mise en service de l'unité de tri-compostage sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, Mauges-sur-Loire. Valor3e, avec ce nouveau site et ses marchés de traitement vers des unités de valorisation énergétique (mise en place en 2011), a permis une diminution de la part d'enfouissement des déchets. Néanmoins, les tonnages collectés en déchèterie et destinés à l'enfouissement continuent d'augmenter. Globalement, cet indice est stable.

L'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, prévue d'ici 2025 par la loi de finances 2018, incite Mauges Communauté à rechercher des alternatives à l'enfouissement.

1.6.2 Refus de tri

Taux de refus selon type de flux		
Type de flux	Taux de refus moyen 2018	Taux de refus moyen 2017
Emballages	15.69 %	16,68%
Papier	3.75 %	2,57%

Flux Emballages : le taux de refus de ce flux est stable.

Flux Papier : la légère hausse du taux de refus s'explique par la présence de cartonnettes dans le papier provenant de la commune de Sèvremoine. En effet, le changement de consigne de tri initié en novembre 2017 (passage d'un flux fibreux (papier et cartonnette) à un flux papier) n'a pas encore été totalement intégré par les usagers du territoire.

1.7 Impact environnemental et impact sanitaire

1.7.1 Indicateur kilométrique

Le principal impact des services mis en œuvre par le service gestion des déchets est le transport et la production de gaz à effet de serre (GES). Cette indice GES n'est pas communiqué par nos différents prestataires.

Cependant, un état des kilomètres parcourus pour assurer les prestations est présenté ci-dessous :

	Porte à porte	Apport volontaire
OMR	328 565 km* 64 l/100	8 171 km 46 l/100
Emballages		/
Papier	/	34 013 km 46,8 l/100
Verre	/	37 350 km 46,8 l/100
Flux déchèteries	/	303 924 km

*les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.8 La concertation et la gouvernance

1.8.1 Supports d'information

Les habitants du territoire ont reçu différentes publications au cours de l'année 2018 afin de les sensibiliser aux enjeux du service :

- Lettres informations semestrielles (particuliers et professionnels) en accompagnement de la facture de redevance incitative ;



Lettre info pour les particuliers n°4 – novembre 2018



Lettre info pour les professionnels n°4 – novembre 2018

1.8.2 Animations

La communication et la sensibilisation autour de la prévention et du tri des déchets se sont poursuivies cette année.

Plus de 2 949 foyers ont été démarchés en porte à porte sur le territoire par les 3 agents en charge du suivi de la qualité (2,3 ETP). 1 452 personnes ont été rencontrées pour leur rappeler les consignes de tri et les sensibiliser à la démarche de prévention.

8 logements collectifs ont reçu une information sur le tri et la prévention des déchets.

Une documentation sur le fonctionnement du service gestion des déchets de Mauges Communauté est remise aux nouveaux locataires par les offices HLM (49 Habitat et Val de Loire) depuis 2012.

311 classes soit 7 347 élèves ont **bénéficié d'animations scolaires** sur la prévention et le tri des déchets (dont 171 animations réalisées par l'association Boboplanète). 3 autres classes, soit 71 élèves, ont bénéficié du programme proposé en partenariat avec le CPIE Loire et Anjou sur la réduction des déchets en jardinant au naturel.

La communication Grand public s'est poursuivie :

- Visites de l'usine de tri-compostage et de l'ISDND (43 visites – 1082 visiteurs) ;
- Visites du Centre de tri des Emballages Ménagers (67 visites – 1730 visiteurs) ;
- Prêt de matériel pour les journées Nettoyage Nature (14 actions – 583 participants) ;
- Informations en déchèteries (19 stands - 221 personnes) ;
- Autres animations et évènementiels : Foire de la Petite Angevine, Foire de Chemillé, foyers logements, camps jeunes, ... (17 interventions- 494 personnes)

2 Les indicateurs économique et financiers

2.1 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

2.1.1 Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

	OMR		Emballages
Fréquence	C0,5	C1	C0,5
Collecte et contenants	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	AV Collecte gérée par un prestataire	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Divers traitements gérés par le syndicat mixte Valor3e		Tri géré par le syndicat mixte Valor3e

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence	De C1 à C0,5	De C1 à C0,5	-
Collecte et contenants	AV Collecte gérée par deux prestataires	AV Collecte gérée par deux prestataires	18 déchèteries et 2 éco-point gérés par un prestataire*
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Affinage géré par un prestataire	-	Divers traitements gérés par des prestataires

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines / C2 : collecte deux fois par semaine

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

*transfert de la régie des sites de Sèvremoine vers un prestataire privé au 1^{er} novembre 2018

2.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous représente le montant annuel des principales prestations rémunérées à des prestataires sous contrat :

Collecte des flux OMR, emballages, papier et verre

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2018 / 2017
BRANGEON Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (Sirdomdi)	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2020 ou 31/12/2021 ou 31/12/2022	2 015 167	12%
BRANGEON Environnement	Lot 2 : Collecte en colonnes des Ordures Ménagères Résiduelles, du Verre et des Papiers-Revues-Journaux-Magazines (Sirdomdi)	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2020 ou 31/12/2021 ou 31/12/2022	249 255	6%
BRANGEON Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (Sèvremoine)	Marché public 3 ans et 2 mois	31/12/2020	598 289	164%
Véolia	Lot 2 : Collecte en colonnes des Ordures Ménagères Résiduelles, du Verre et des Papiers-Revues-Journaux-Magazines (Sèvremoine)	Marché public 3 ans et 2 mois	31/12/2020	73 290	520%
ALISE	Affinage des papiers	Marché public 5ans + 2 x 1 an	31/12/2018 ou 31/12/2019 ou 31/12/2020	82 911	43%

L'ensemble des prestations est facturé en fonction des tonnages collectés ce qui explique les évolutions entre 2017 et 2018.

De plus, les marchés de prestation de collecte sur la commune de Sèvremoine ont démarré en novembre 2017 ce qui explique la forte progression par rapport à 2018.

Fourniture de contenants

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2018 / 2017
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant »	Marché public à bon de commande 3 ans + 1an	30/05/2020 ou 30/05/2021	61 819	-60%
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs pour la collecte des emballages	Marché public à bon de commande 2 ans	24/07/2019	90 996	-12%

Afin de mettre en place le nouveau service sur la commune de Sèvremoine en novembre 2017, un investissement dans des contenants de collecte (sacs et bacs) a été nécessaire.

Gestion des déchèteries

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2018 / 2017
BRANGEON Environnement	Gestion des déchèteries : Lot 1 Gardiennage et entretien, accueil des usagers et conseil (Sirdomdi)	Marché public 2 ans + 2 x 1 an	31/03/2018 ou 31/03/2019 ou 31/03/2020	458 081	-4%
Ecocyclerie des Mauges	Gestion des déchèteries : Lot 2 Récupération et transfert des objets et encombrants réutilisables (réemploi) (Sirdomdi)	Marché public 2 ans + 2 x 1 an	31/03/2018 ou 31/03/2019 ou 31/03/2020	117 317	20%
BRANGEON Environnement	Gestion des déchèteries : Lot 3 Evacuation et valorisation des déchets verts (Sirdomdi)	Marché public 2 ans + 2 x 1 an	31/03/2018 ou 31/03/2019 ou 31/03/2020	263 645	1%
BRANGEON Environnement	Gestion des déchèteries : Lot 4 Evacuation et traitement du bois, des plastiques, du polystyrène, de la ferraille, du verre, des gravats, du tout-venant, des cartons et des Déchets Dangereux des Ménages (multi-matériaux) (Sirdomdi)	Marché public 2 ans + 2 x 1 an	31/03/2018 ou 31/03/2019 ou 31/03/2020	1 163 708	10%
BRANGEON Environnement	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 1 : tout venant, cartons, bois traité (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/12/2018	283 619	10%
BRANGEON Environnement	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 2 : déchets végétaux (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/12/2018	57 370	6%

SARL de l'Avresne	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 3 : gravats (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/12/2018	57 370	4%
BRANGEON Environnement	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 4 : ferraille (Sèvremoine)	Marché public 4 ans	31/12/2018	10 569	-4%
Triadis	Enlèvement, transport, valorisation ou élimination des déchets collectés sur les 3 déchèteries et les 2 éco-points : lot 6 : déchets diffus spécifiques	Marché public 4 ans	31/12/2018	9 941	42%
BRANGEON Environnement	Gestion de l'accueil des usagers sur les déchèteries et entretien des sites	3 ans + 9 mois + 2 x 1 an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	33 811	-

L'évolution des montants versés aux prestataires est due à l'évolution des tonnages.

2.2 Budget, coût du service et financement

2.2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le budget annexe du service gestion des déchets (451) est assujéti à la TVA. Les montants présentés sont donc hors taxe.

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Charges à caractère général - Contrats de prestation de service - remboursement de frais (vers le budget principal – locaux, assurance, ...) - Autres charges (fournitures)	5 689 208,40 5 333 955,82 128 686,66 226 565,92	Ventes produits fabriqués, prestations - Redevance incitative - Vente matériaux - Remboursement de frais - Autres	7 504 515,59 6 550 536,11 688 541,26 62 208,03 203 230,19
Charges de personnel - Personnel du service - Partenaire CODEC et autres personnel (remplacement déchèterie, supplément familial)	631 709,70 556 054,00 75 655,70	Dotation, subvention et participation - Soutiens Eco-organismes Dont CITEO (EMHV et Papier) - Subventions ADEME (CODEC) - Participations composteurs	1 955 153,75 1 814 177,21 1 457 052,70 135 000 5 976,54
Autres charges de gestion courante - Traitement flux OMR et EMHV - Autres charges	2 435 650,00 2 386 780,98 8 530,86	Autres revenus (loyers bâtiment réemploi et déchèteries professionnelles et facturation gobelets non restitués)	129 396,39
Charges exceptionnelles - Subvention couches lavables et broyeurs - Subvention collecte papier - partenaires défi 0 déchet - Soutien Fibre 49 - Titres annulés sur exercices antérieurs	75 784,10 11 700,00 14 167,63 12 000,00 2 000,00 35 916,47		
Charges financières	39 285,00	Produits exceptionnels	8 848,53
Opération d'ordre entre sections	510 388,09	Opération d'ordre entre sections	30 937,93
Total	9 382 025,35	Total	9 628 852,19

Résultat de l'exercice : 246 826,84€

Résultat antérieur : 118 839,03€

Résultat cumulé : 365 665,87€

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Matériel (bacs, composteurs, colonne huile)	85 696,85	Dotations, fonds divers et réserves	37 618,87
Travaux - Magasin réemploi - Déchèterie St Laurent des Autels	348 083,19 32 164,69 315 918,50	Emprunt	540 000,00
Emprunts	341 321,70	Subventions d'investissement	325 810,00
Subventions d'investissement	30 937,93	Opérations d'ordre entre section	510 388,09
		Affectation aux compte 106 – résultats exercice 2017 budget Sirdomdi et annexe service déchets	391 745,85
Total	806 039,67	Total	1 413 816,96

Résultat de l'exercice : 999 523,14€

Résultat antérieur : -472 462,70€

Résultat cumulé : 527 060,44€

2.2.2 Le Coût aidé du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique Compta-coût développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

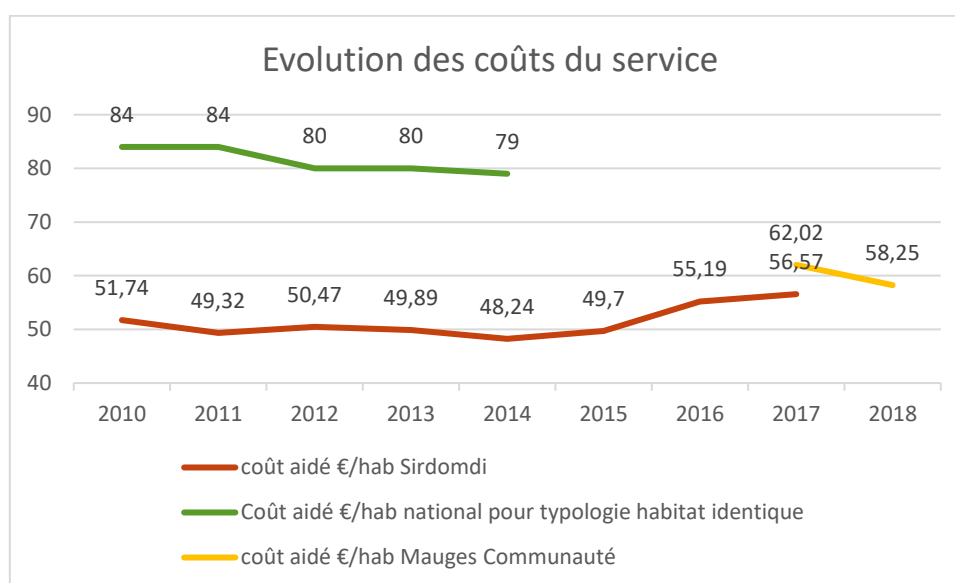
Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

Les données sont issues de l'analyse compta-coût 2018 du budget annexe du service gestion des déchets de Mauges Communauté. C'est la première analyse réalisée.

	€ HT	€ HT/habitant
Charges du service	10 109 121	82,92
Recettes (vente de matériaux et soutien éco-organismes)	3 007 481	24,67
Coût aidé du service public	7 101 640	58,25

L'agglomération Mauges Communauté fait partie de la typologie d'habitat « mixte à dominante rurale ». Les données issues du référentiel des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets - édition 2017 - indique que, pour une typologie d'habitat identique, en 2014, le coût aidé est de 79€/habitant. Soit un coût aidé 26 % moins important sur le territoire de Mauges Communauté.

Présentation de l'évolution des coûts aidés issues du territoire :



La baisse du coût aidé entre 2017 et 2018 s'explique par la fin d'amortissements importants (achat et distribution des bacs de collecte du flux ordures ménagères mis en place en 2010) et une optimisation des charges de structures avec l'intégration de l'ensemble du service dans un même site.

2.2.3 Le financement du service public

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les territoires de Sèvremoine (à l'époque Communauté de Communes Moine et Sèvre) et du Sirdomdi ont adopté la redevance incitative comme mode de financement du service public de gestion des déchets.

Les travaux de convergence des services ont permis de définir un mode de financement et des tarifs uniques valables à compter du 1^{er} novembre 2017. La délibération C 2017-06-21-18 définit :

- Les principes suivants ont été actés :
 - o Facturation à terme échu ;
 - o Redevance composée d'une part fixe et de parts variables sans levée ou dépôt inclus ;
 - o Redevables définis en fonction du service auquel ils ont accès.
- Les catégories de redevables sont les suivantes :
 - o Redevable service complet : les foyers des particuliers ;
 - o Redevables service collecte : les professionnels (artisans, commerçants, EHPAD, collèges, lycées, ...) et bâtiments publics.

Les bâtiments publics bénéficient d'un tarif dit « redevable service collecte » mais bénéficient d'un accès libre aux déchèteries sans contrepartie financière.

Montant de la redevance applicable aux usagers du service :

Redevables service complet :

Collecte en bac individuel des ordures ménagères résiduelles :

Volume	Part fixe mensuelle	Part variable à la levée
Bac 140 litres	6,64 € HT	3,51 € HT
Bac 240 litres	11,38 € HT	6,02 € HT
Bac 360 litres	17,07 € HT	9,03 € HT
Bac 770 litres	36,52 € HT	19,31 € HT

Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles :

Volume produit par mois	Part fixe mensuelle	Part variable au dépôt
0 à 6 sacs / mois	6,64 € HT	1,25 € HT
7 à 10 sacs / mois	11,38 € HT	
11 sacs et plus / mois	17,07 € HT	

Redevables service collecte :

Collecte en bac individuel des ordures ménagères résiduelles :

Volume	Part fixe mensuelle	Part variable à la levée
Bac 140 litres	4,41 € HT	1,36 € HT
Bac 240 litres	7,56 € HT	2,33 € HT
Bac 360 litres	11,34 € HT	3,49 € HT
Bac 770 litres	24,26 € HT	7,47 € HT

Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles :

Volume produit par mois	Part fixe mensuelle	Part variable au dépôt
0 à 6 sacs / mois	4,41 € HT	0,49 € HT
7 à 10 sacs / mois	7,56 € HT	
11 sacs et plus / mois	11,34 € HT	

Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries de la commune de Sèvremoine pour y déposer leurs déchets. Ils doivent, en contrepartie, s'acquitter d'une facture correspondant aux dépôts effectués.

Montant des dépôts de professionnels sur les déchèteries du territoire qui les acceptent :

Nature du déchet	Prix Au m ³ ou kg
Tout-venant	14,18 € HT
Bois traité	12,27 € HT
Cartons	7,54 € HT
Gravats	18,90 € HT
Déchets verts	6,63 € HT
Déchets dangereux	1,36 € HT

Bilan des contributions 2018 :

	€ HT
Redevance incitative	6 550 536

Le montant moyen de la facture annuelle de redevance par producteur est présenté ci-dessous :

Territoire	Redevables service complet	Redevables service collecte
Mauges Communauté	64,50 € TTC	170,26€ TTC

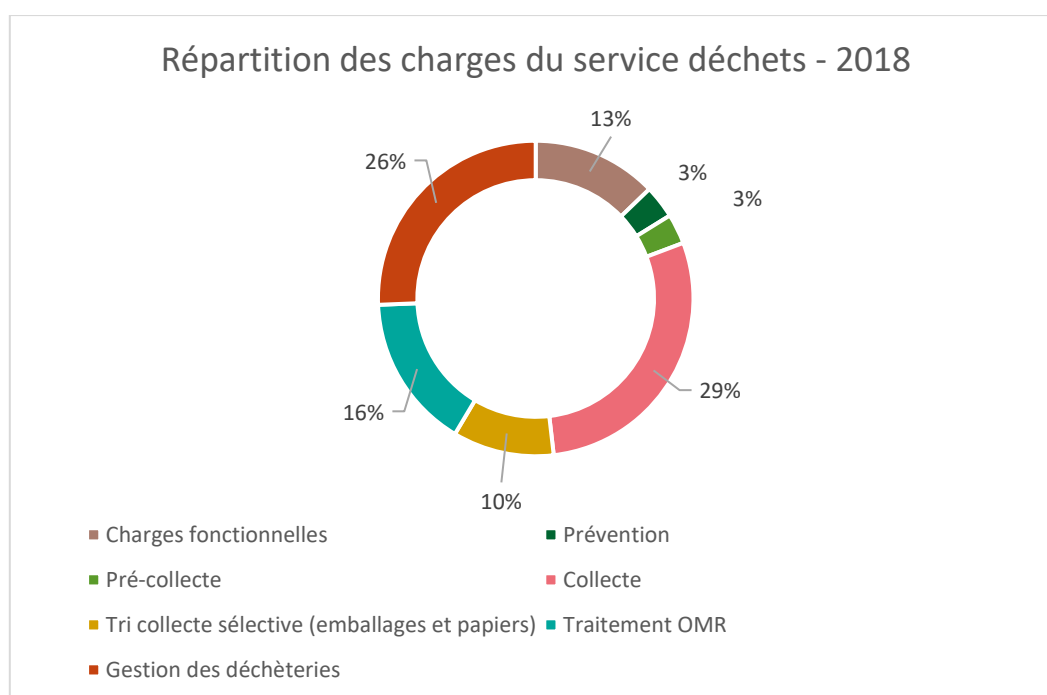
2.3 Structure des coûts

2.3.1 La nature des charges

Postes de charges	Montant € HT (arrondi)	€HT/habitant
Charges fonctionnelles	1 294 500	10,62
<i>Charges de structure</i>	<i>1 259 400</i>	<i>10,33</i>
<i>Charges de communication</i>	<i>35 100</i>	<i>0,29</i>
Charges techniques	8 814 600	72,30
<i>Prévention</i>	<i>341 400</i>	<i>2,80</i>
<i>Pré-collecte</i>	<i>311 700</i>	<i>2,56</i>
<i>Collecte</i>	<i>2 922 400</i>	<i>23,97</i>
<i>Tri collecte sélective (emballages et papiers)</i>	<i>1 049 900</i>	<i>8,61</i>
<i>Traitement OMR</i>	<i>1 597 500</i>	<i>13,10</i>
<i>Gestion des déchèteries</i>	<i>2 591 700</i>	<i>21,26</i>
Total charges matrice	10 109 100	82,92

Entre 2017 et 2018 :

- Baisse des charges fonctionnelles (optimisation du service car au sein d'un même espace de travail ; pas de campagne de communication spécifique - en 2017 changement des consignes de tri sur la commune de Sèvremoine).
- Charges techniques : pré-collecte fin amortissement de la fourniture et distribution initiale des bacs pour le flux OMR ; hausse de la collecte car hausse du tonnage emballages (extension des consignes de tri) ; tri collecte sélective : hausse tri des emballages car augmentation des tonnages traités ; baisse charge de tri du papier car uniquement affinage (fin prestation ATIMA en novembre 2017).

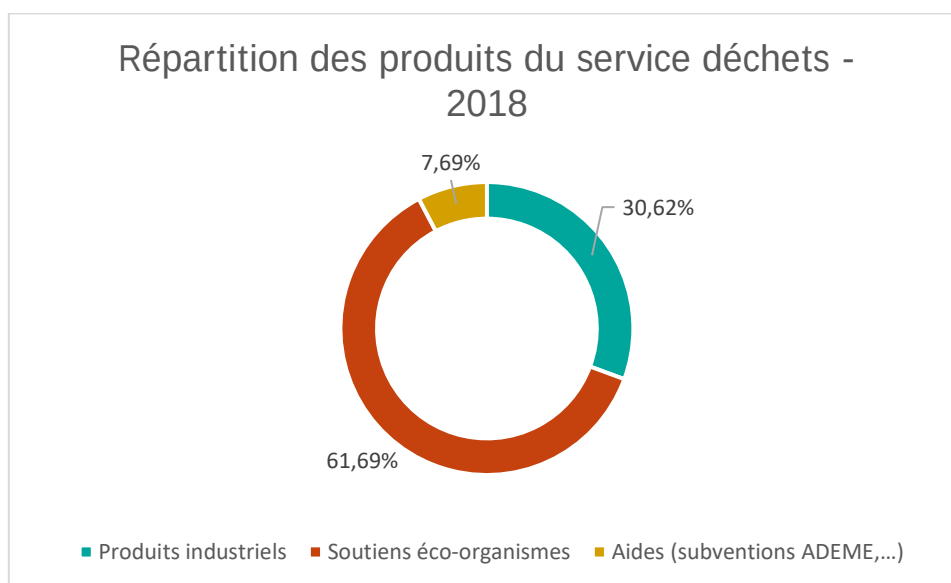


Les postes de charges les plus importants sont la gestion des déchèteries et les collectes (porte à porte et apport volontaire).

2.3.2 La nature des produits

Postes de produits	Montant € HT (arrondi)	€HT/habitant
Produits industriels	920 900	7,55
<i>Vente de matériaux</i>	<i>876 100</i>	<i>7,19</i>
<i>Autres produits (refacturation gobelet, assurances, pénalités marché)</i>	<i>44 800</i>	<i>0,40</i>
Soutiens éco-organismes	1 855 300	15,22
Aides (subventions ADEME, ...)	231 400	1,90
Total produits matrice	3 007 600	24,67

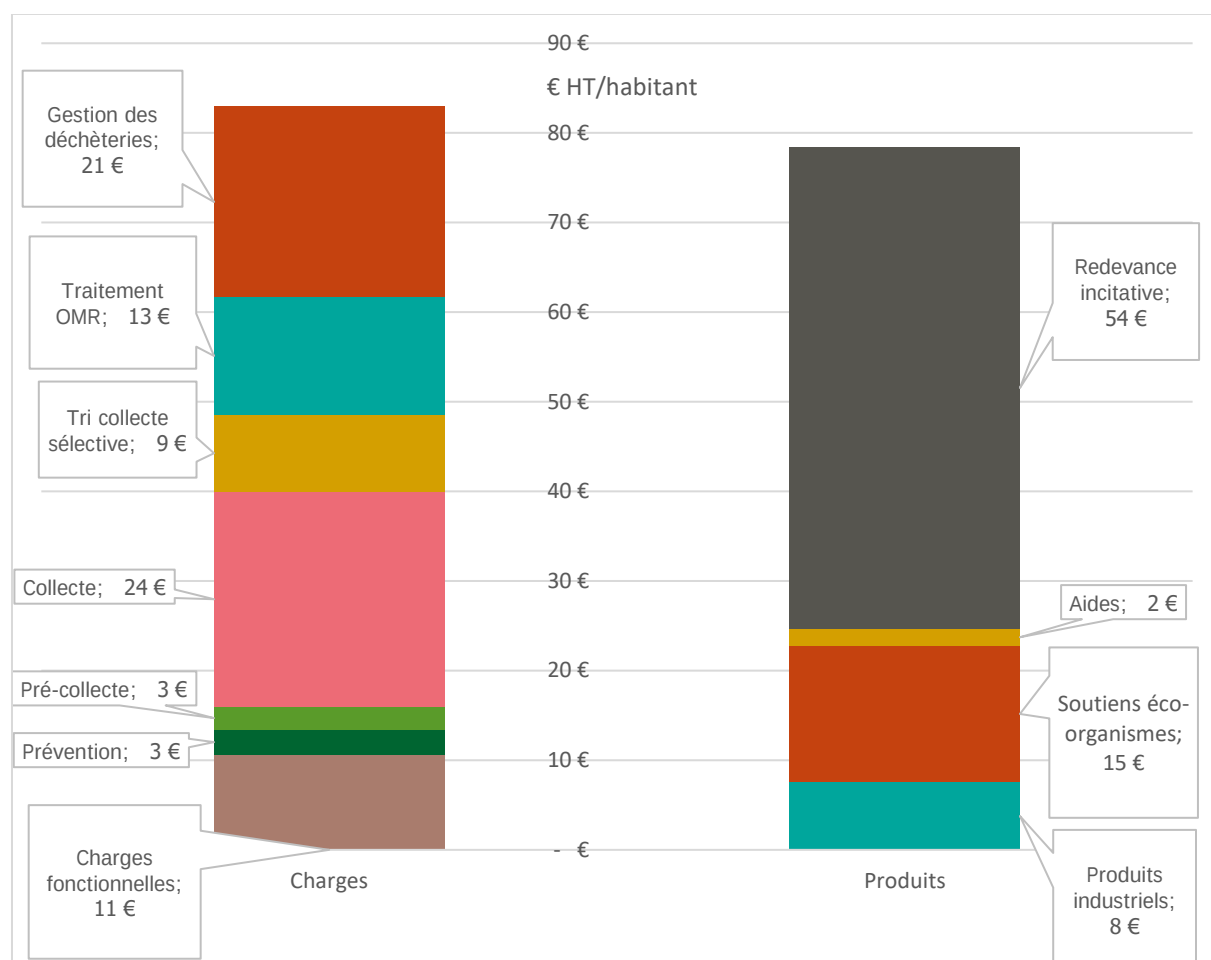
Entre 2017 et 2018, on constate une hausse du soutien des éco-organismes. Cela est principalement dû à l'évolution du soutien CITEO Emballages avec la mise en place des extensions des consignes de tri.



Les recettes proviennent principalement des éco-organismes (61,69%).

2.3.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges, des produits et du financement du service :



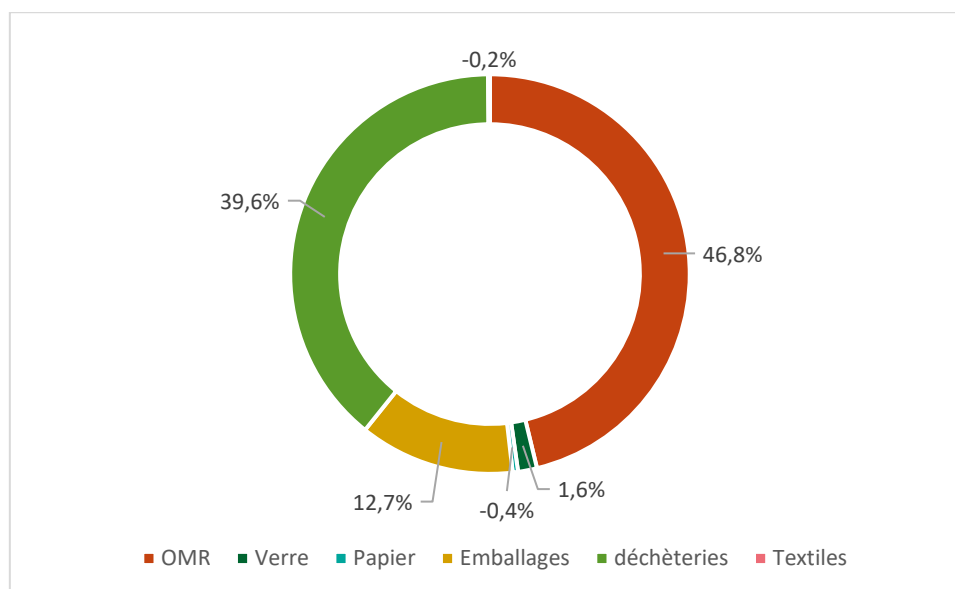
On constate que, selon la méthode d'analyse Compta-coût, les produits permettent de couvrir 25 € HT du coût par habitant.

2.4 Coût des différents flux de déchets

2.4.1 La part relative des flux dans le coût du service public

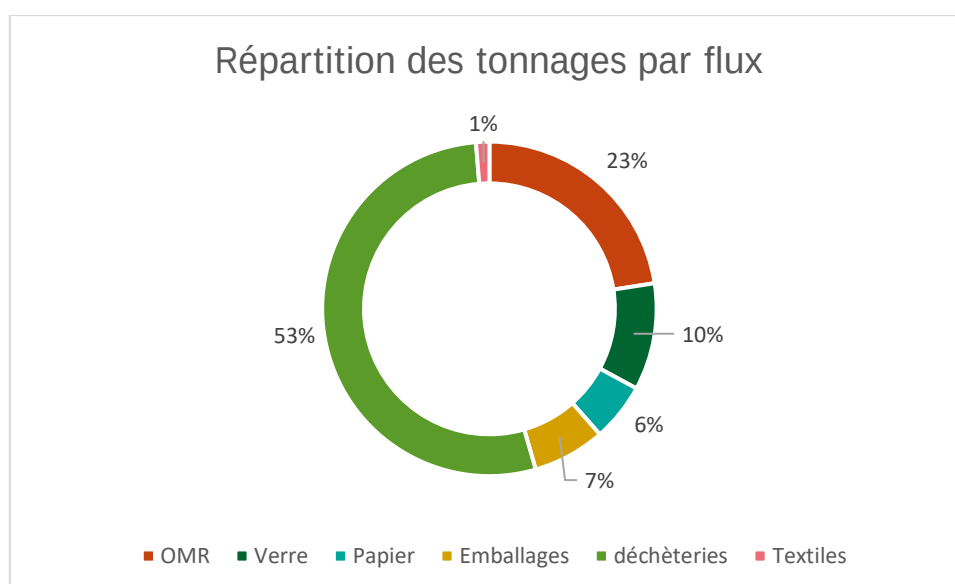
La part du coût aidé par flux de déchets est présentée :

Flux	OMR	Verre	Papier	Emballage	Déchèteries	Textile	Total
Coût aidé k€ HT	3 321	110	-31	903	2 809	-11	7 101



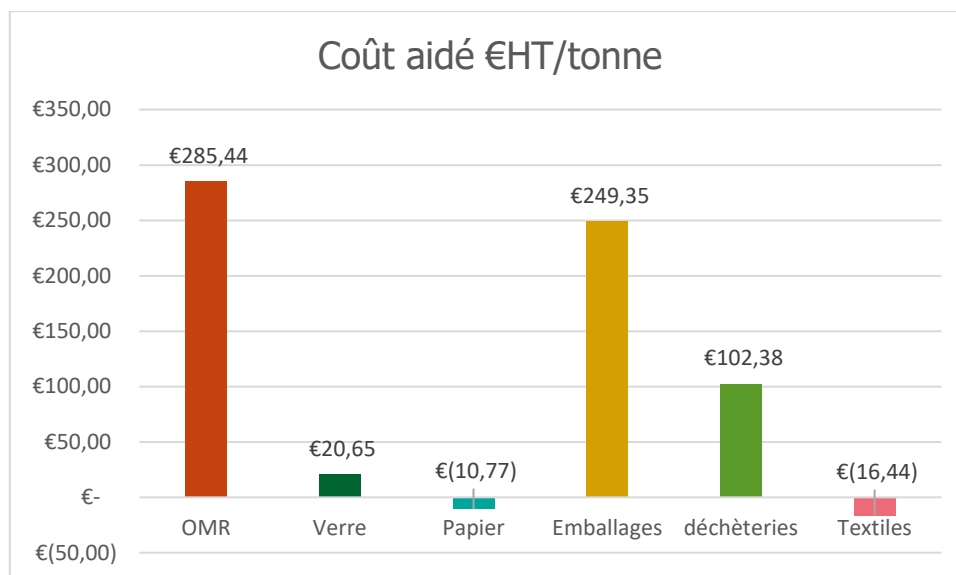
Les flux dont le coût est le plus élevé sont les ordures ménagères résiduelles (46,8 %). Néanmoins, ce coût diminue au profit du flux emballages (passage de 7 à 12,7 %). C'est une conséquence de la mise en place des extensions des consignes de tri. Le deuxième poste reste les déchèteries (39,6%).

Il est intéressant de rapprocher le coût du service des quantités de déchets collectés.



On constate que les ordures ménagères, qui représentent 46,8 % des coûts, représentent 23 % des tonnages.

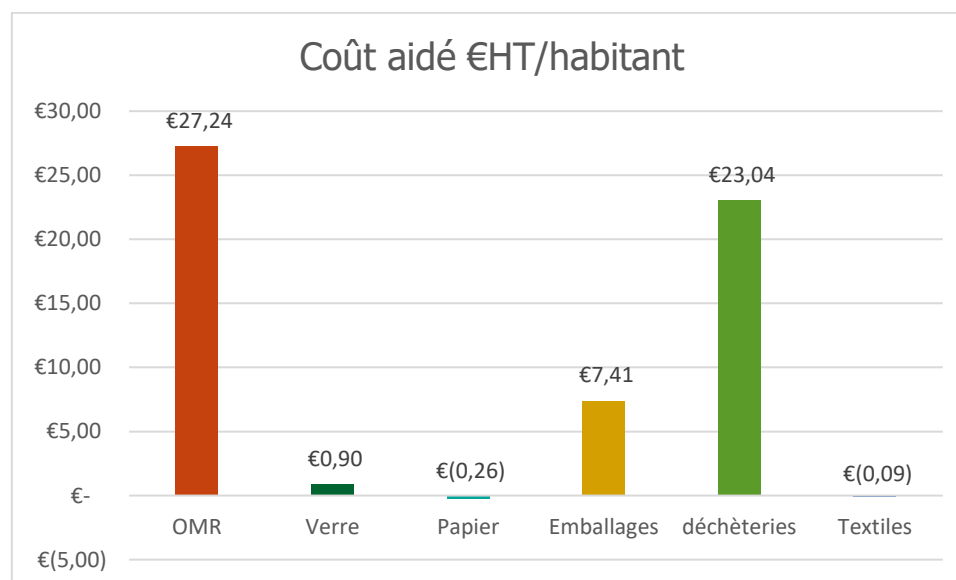
2.4.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne



Le coût à la tonne le plus important est pour le flux ordures ménagères car les charges ne sont que très peu atténuées par les produits. Le coût pour les emballages, plus atténué par les soutiens de CITEO, augmente en 2018 car les charges liées à ce flux (collecte et tri) ont augmenté de manière plus importante que les soutiens de l'éco-organisme.

Le flux ordures ménagères reste le flux avec le coût le plus élevé à la tonne et à l'habitant.

Les emballages représentent un coût à la tonne important mais un coût à l'habitant faible du fait des faibles tonnages au regard des autres flux, même si celui-ci progresse.

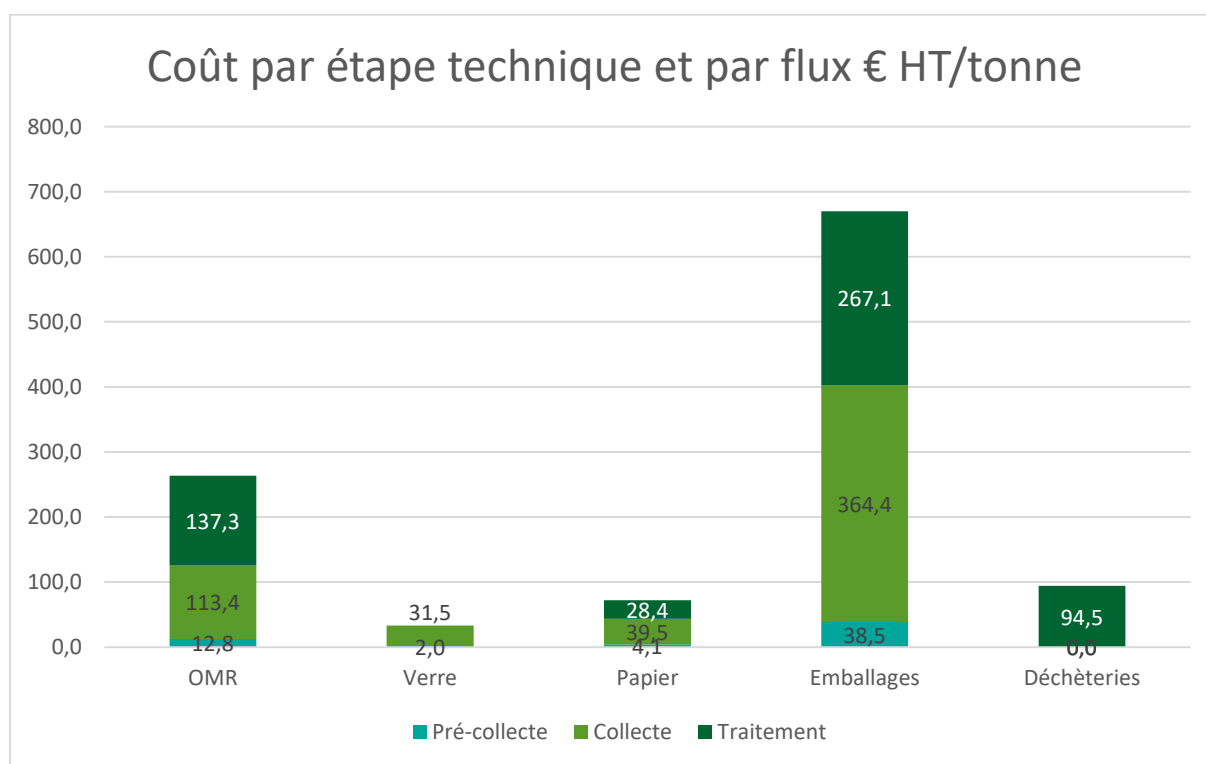


Le tableau ci-dessous compare les résultats de Mauges Communauté à l'ensemble des territoires nationaux de même typologie (mixte à dominante rurale) :

	OMR	Verre	Papier	Emballages	Déchèterie	Autres	Total
Coût aidé Mauges Communauté € HT/hab.	27,24	0,90	-0,26	7,41	23,04	-0,09	58,25
Référentiel national € HT/hab.	46	1,1	5		25	3	79

Le coût aidé du service de Mauges Communauté est inférieur au référentiel national à l'exception des flux papiers et emballages. Cela peut s'expliquer par l'évolution des consignes de tri et du mode de collecte des emballages depuis le 1^{er} novembre 2017.

2.4.3 La répartition des charges par flux et par étape technique



On constate que c'est l'étape de collecte qui est la plus importante pour le flux des emballages. Les charges de pré-collecte pour les flux en apport volontaire (papier et verre) sont faibles.

Liste des annexes

Annexe n°1 : Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Annexe n° 1 : jours et heures d'ouverture des déchèteries

Commune de BEAUPREAU-EN-MAUGES

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Beaupréau - ZI Dyna Ouest	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bégrolles en Mauges - La Cabine	15h-18h	-	15h-18h	-	15h-18h	9h-12h et 14h-17h	15h
Gesté - Le Moulin à Trèfles	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h et 14h-17h	15h
Jallais - La Petite Roche	14h-16h	-	14h-16h	-	14h-16h	9h-12h et 14h-16h	11h
La Poitevinière - Bois Archambaud	9h-12h	-	15h-17h	-	15h-17h	9h-12h et 14h-17h	13h

Commune d'OREE D'ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Laurent des Autels - ZA le Pâtis	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h

Commune de CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Melay - La Haute Brosse	9h-12h30 et 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-12h30 et 14h-17h45	29,5h
La Jumellière - ZA La Mocquetterie	14h-17h	-	14h-17h	-	9h-12h	14h-17h	12h
Valanjou - Les Croix Baults	9h-12h	-	9h-12h	-	14h-17h	9h-12h	12h

Commune de MONTREVAULT-SUR-EVRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Pierre Montlimart - ZI La Paganne	10h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	26h
Le Fief Sauvín - La Carrière d'Abriard	15h-17h	-	10h-12h	-	15h-17h	10h-12h et 15h-17h	10h

Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Montjean sur Loire - Le Petit Lapin	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bourgneuf en Mauges – La Boiverie	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h	12h
Saint Florent le Vieil – ZA Ribotte	14h-17h	-	9h-12h	-	9h-12h	9h-12h et 14h-17h	15h

Commune de SEVREMOINE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
St Macaire en Mauges - Le Bois Girard	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	24h
St Germain sur Moine - Le Haut Fief	9h-12h et 14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	16,5h
Le Longeron - Route de St Aubin	14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	13,5h
Torfou - rue du Lieutenant Bouvier "Eco-point"	14h-17h30	-	-	-	-	9h-12h	6,5h
Roussay - Route de la Romagne "Eco-point"	9h-12h	-	-	-	-	14h-17h30	6,5h

Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Déchèterie	Huile de vidange	Piles	Mobilier	Carton	Ferraille	Film plastique	Gravats	Plastique rigide	Bois traité	D3E	Amiante	Polystyrène	Tout-venant	Végétaux	Emballages verre	Néons et ampoules	DDS hors eco-dds	réemploi	DDS eco-dds	Total général
Beaupréau	4,5	1,02	190,46	108,12	76,38	2,67	670,65	17,92	160,58	87,56	48,94	3,96	675,64	1178,03	188,78	1,154	5,857	45,85	9,3	3477,378
Bégrolles en Mauges	3,6	0,64	57,78	24,92	16,48	0,87	182,52	1,39	25,94	21,37			191,78	250,62			2,679	1,2	1,542	783,355
Bourgneuf en Mauges	1,8	0,47	58,56	29,16	14,05	0,72	138,36	7,14	59,98	21,49			175,24	325,84			1,239		4,137	838,196
Ecocylerie des Mauges	0	0					35,24		0	23,93			53,96							113,133
Gesté	2,7	0,48	86,22	41,19	30,74	1,69	495,82	6,13	114,56	50,64			371,01	564,66			2,778		3,713	1772,349
Jallais	1,8	0,48	68,76	27,07	20,58	0,82	135,82	8,44	64,19	24,65			179,46	345,82			2,18		2,348	882,434
La Jumellière	0	0,47	41,78	17,76	11,73	0,50	111,14	2,24	51,38	18,64			114,34	200,74			1,601		1,964	574,303
La Poitevinière	1,62	0,57	47,62	24,57	16,86	0,29	209,7	4,21	54,06	23,85			184,02	272,56			1,306		1,738	842,984
Le Fief Sauvin	0	0	26,12	17,25	6,38	1,77	97,44	3,01	35,14	11,57			83,95	158,46			1,021		1,736	443,861
Le Longeron	1,8	0,18	81,02	41,93	31,18		218,18	8,04	76,64	30,26			201,76	408,34			3,482		3,069	1105,895
Le Puiset Doré	0,9	0,13	9,8	4,7	1,20	0	30,58	0,3	9,81	2,62			30,92	20,64			0,447		0,729	112,79
Melay	6,4	1,49	287,06	106,14	120,01	1,56	973,3	6,96	197,24	117,82	19,38	3,64	882,12	1709,26	185,52	0,754	4,896	31,5	8,617	4663,762
Montjean sur Loire	3,6	1,04	185,26	77,51	78,32	3,47	972,3	15,71	160,52	71,53	16,98	3,25	448,94	1212,36	159,82	0,344	3,887	67,05	9,355	3491,262
Roussay	0	0		11,85			47,7		25,36	1,86			40,62	94,06			1,018			222,476
St Florent le Vieil	2,7	0,41	100,7	48,7	25,40	1,69	240,64	11,83	78,52	46,18			302,66	476,42			1,998	27,33	5,221	1370,428
St Laurent des Autels	9	2,22	302,02	105,12	88,70	1,94	1197,335	12,22	325,03	102,6	20,62	5,54	652,86	1489,26	219,02	0,658	8,344	55,85	14,051	4612,398
St Macaire en Mauges	2,8	1,45	202,8	137,45	102,97		1500,42	8,04	337	59,10	22,74		823,26	1643,08	19,18	0,486	5,537	18,45	9,787	4894,637
St Pierre Montlimart	8,1	1,47	204,56	94,12	79,13	0,85	591,53	5,01	164,47	81,22	23,62	2,93	630,18	1288,22	182,7	0,455	6,943	27,1	7,796	3400,421
Torfou	0	0,23		19,06			107,28		30,76	2,37			57,34	176,74	3,54		1,507			398,835
Valanjou	1,8	0	31,06	18,48	9,63	0,37	117,94	2,23	41,38	15,81			102,32	261,14			1,445		1,729	605,344
St Germain sur Moine	3,6	0,77	116,44	93,24	60,9		762,02	8,04	204,66	28,92			487,58	783,88			4,416	23,55	6,367	2584,397
Total général	56,8	13,5	2098,0	1048,3	790,7	19,2	8835,9	128,9	2217,2	844,0	152,2	19,3	6689,9	12860,1	958,5	3,85	62,58	297,8	93,19	37190,63

www.maugescommunaute.fr



MAUGES
COMMUNAUTE

Service Déchets

Rue Robert Schuman – La Loge

CS 60111 – Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges

02 41 71 77 55 // service-dechets@maugescommunaute.fr